

NUMÉRO 6

Revue bimestrielle

AVRIL-MAI 1947

# LE COMMERCE RADIOÉLECTRIQUE

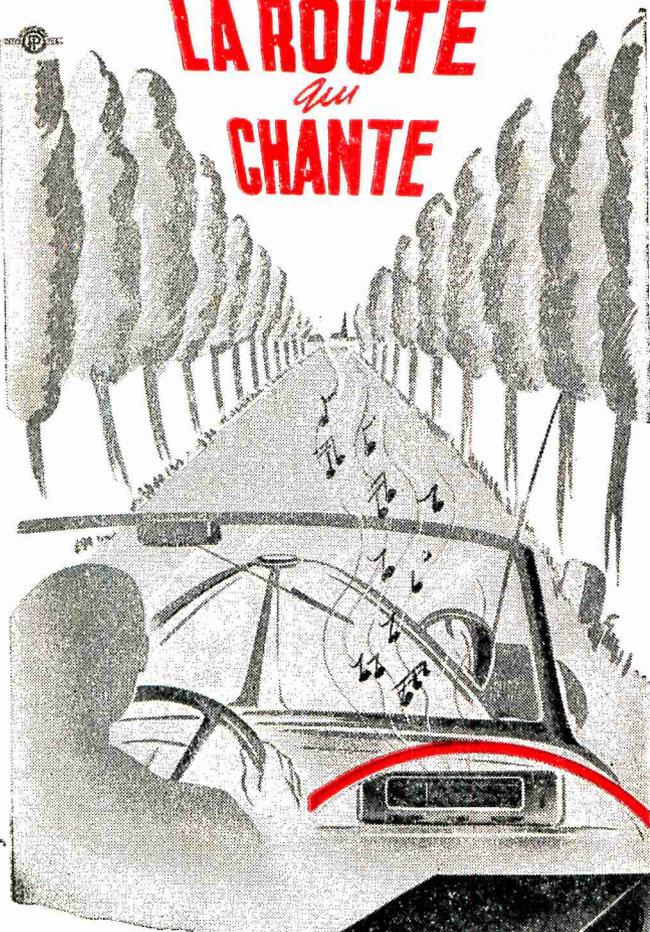


ORGANE OFFICIEL DU S.N.C.R.

PRIX : 35 Fr.



# LA ROUTE *qui* CHANTE



EN AMÉRIQUE, EN FRANCE,  
dans le monde entier. Une  
bonne radio à bord s'impose  
On adopte :

## SONG WAY

LA ROUTE QUI CHANTE

Conception entièrement nouvelle, extra-plate et robuste.  
Largeur, 24 cm. Profondeur, 23 cm. Epaisseur, 10 cm. Poids,  
5 kg. Installation instantanée sur tous les types de véhicules.  
Haut-parleur amovible et transportable à votre gré.  
Grande puissance et haute fidélité musicale. Prix intéressant.  
Garantie absolue.



# 'SONG WAY'

LE POSTE AUTO

*C'est une création*

# CÉLARD-ERGOS

*Grandes marques de France*

140, COURS JEAN-JAURÈS — GRENOBLE

Agence Générale pour la Région Parisienne 65, av. des Champs-Élysées - Ely. 59-46

DOCUMENTATION TECHNIQUE ENVOYÉE SUR DEMANDE  
FOIRE DE PARIS — GRAND PALAIS — STAND 548

DEPUIS L'AUBE DE LA RADIO...

IL  
Y A DES  
H.P. S.E.M.

*Imbattables* POUR CHAQUE USAGE...

HAUT-PARLEURS

26, RUE DE  
LAGNY  
PARIS (20°)

# S.E.M.

TÉLÉPHONE  
DORIAN  
43-81

PUBL. RAPHY

*Une nouveauté  
sensationnelle!  
Un petit ensemble  
de grande classe*



Prof. : 175 mm  
Long. : 245 mm  
Haut. : 180 mm

**BIGSMALL**  
Grand par sa qualité  
Petit par son encombrement

Son chassis nickelé, prévu pour 4-5 l. européennes ou américaines -  
Un CV isolé steatite - Axes et poulies décollétés - Cadran d'une  
douceur inégalée - Glace d'un étalonnage rigoureux - Agrément  
d'un cache des plus heureux effets décoratifs - Tous ces détails  
contribuent à former un ensemble idéal pour constructeurs sérieux

# SIREM



Société Industrielle Radio Electrique et Mécanique  
82-86, rue Château-Gaillard, Villeurbanne — V. 87-50

*Moyens quintuplés!*

**RÉSULTATS DÉCUPlés!**

**RADIO-NORTIC**  
187  
RUE DU TEMPLE  
PARIS-3°  
TUR. 52-54

**NORSON**  
91  
RUE DE LOURMEL  
PARIS-15°  
VAU. 47-20

**TELEMAGIC**  
24  
RUE COMPANS  
PARIS-19°  
BOT 23-95



**RADIO S<sup>t</sup> MARCEL**  
11  
Boulevard SAINT-MARCEL  
PARIS-13°  
GOB. 22-74

**PERRON-RADIO**  
102  
Rue du CHERCHE-MIDI  
PARIS-6°  
LIT. 31-07

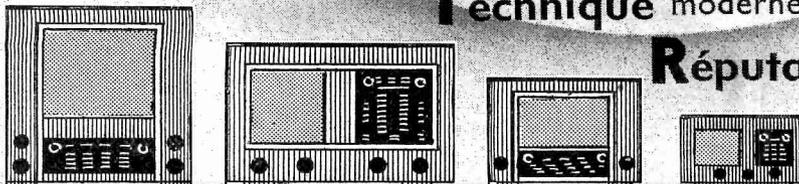
**Coopération** de nos services d'études

**Expérience** de nos Ingénieurs

**Technique** moderne de construction

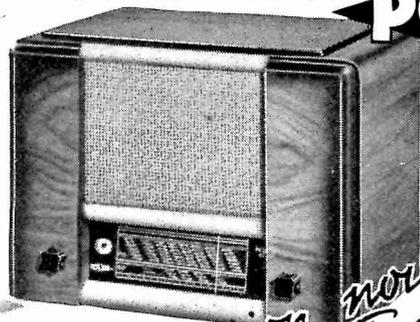
**Réputation** ancienne de nos marques

**Indépendance**  
commerciale de chacun



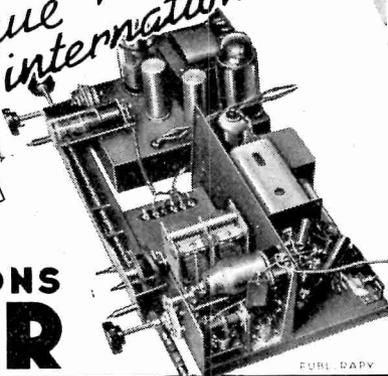
**CENTRE D'ÉTUDES TECHNIQUES**  
ET DE RÉALISATIONS INDUSTRIELLES RADIO-ÉLECTRIQUES  
PARIS 15° 91, RUE DE LOURMEL VAU: 47-20

RECEPTEURS **POLER**



*Conception nouvelle  
Technique Française  
Classe internationale*

5, 6 et 7  
LAMPES



FABRICATIONS  
**POLER**

100, RUE DOUDEAUVILLE - PARIS 18<sup>e</sup> - Tél: MON. 07-62

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 596

PUBL. RAPPY



MICROPHONE  
75-A  
DYNAMIQUE

*Le Microphone de la  
Radiodiffusion Française*

**MELODIUM**

296, RUE LECOURBE - PARIS 15<sup>e</sup> - VAU. 18-66



*Appareils de mesure  
Pièces détachées Radio  
s'achètent à :*

**RADIO-COMPTOIR  
DU SUD-EST**

57, RUE PIERRE CORNEILLE - LYON  
*Le plus grand choix, les meilleurs prix  
Catalogue sur simple demande.*

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 580

O.I.P.

**Ebénisteries pour Radio**

**TABLES** (DÉMONTABLES)

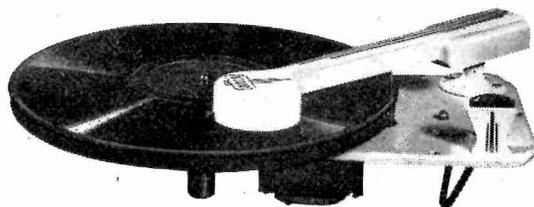
EXPÉDITIONS PROVINCE

**A. GAGNEUX**

31, RUE PLANCHAT, PARIS-20<sup>e</sup> - Tél. : ROQ. 42-54

Métro : BUZENVAL et BAGNOLET

OFF. INTER. PUBL.



**STAAR**

" LA GRANDE MARQUE MONDIALE "

**TOURNE-DISQUES • ENSEMBLES P. U.**

**STAAR-MAGIC**

**Sté S.I.V.E.** 16, RUE DE L'ÉVANGILE - PARIS (18<sup>e</sup>) - Tél. : BOT. 70-23

Représentants : Paris-Provence-Nord : GRISEL, 19, rue Eugène-Gibez - Vau. 66-55

Lyon-Provence-Sud-Ouest : RIGAUDY, 56, rue Franklin - Fran. 11-87

PUBL. RAPPY

# FOIRE DE PARIS

10-25 MAI 1947

VISITEZ LES STANDS

## PHILIPS

**GRAND PALAIS** — NEF CENTRALE

REZ-DE-CHAUSSÉE

Récepteurs Radio Stand N° 505

Electro-Acoustique et mesures — N° 17

Mesures industrielles et redresseurs — N° 202

PREMIER ÉTAGE

Eclairage — N° 418

— N° 449

**PORTE DE VERSAILLES**

PARC DES EXPOSITIONS

Cinéma — Hall 29 Stand N° 2915

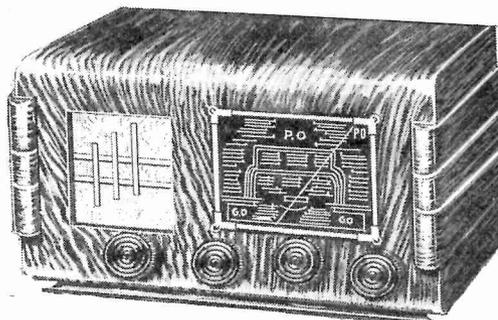
Soudure — Hall de la Mécanique — N° 336

REVENDEURS...

Lors de votre passage à la  
**FOIRE DE PARIS (GRAND PALAIS)**  
ne manquez pas de rendre visite au STAND 709 où

# RADIO-CITY

VOUS PRÉSENTERA SON MODÈLE



## "JUNIOR"

Super ayant tous les avantages des gros postes. 5 lampes américaines, fonctionne sur secteur alternatif 110/240 volts. Tonic-trôle et contre-réaction, prise Haut-Parleur supplémentaire et P. U. Haut Parleur 19 cm. Ébénisterie en noyer vernie, d'une élégance raffinée.

ainsi que d'autres modèles !

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

Téléphone : DIDerot 73-40 et 41  
37 bis, rue de Montreuil, PARIS-11<sup>e</sup>

*Nos principales fabrications:*

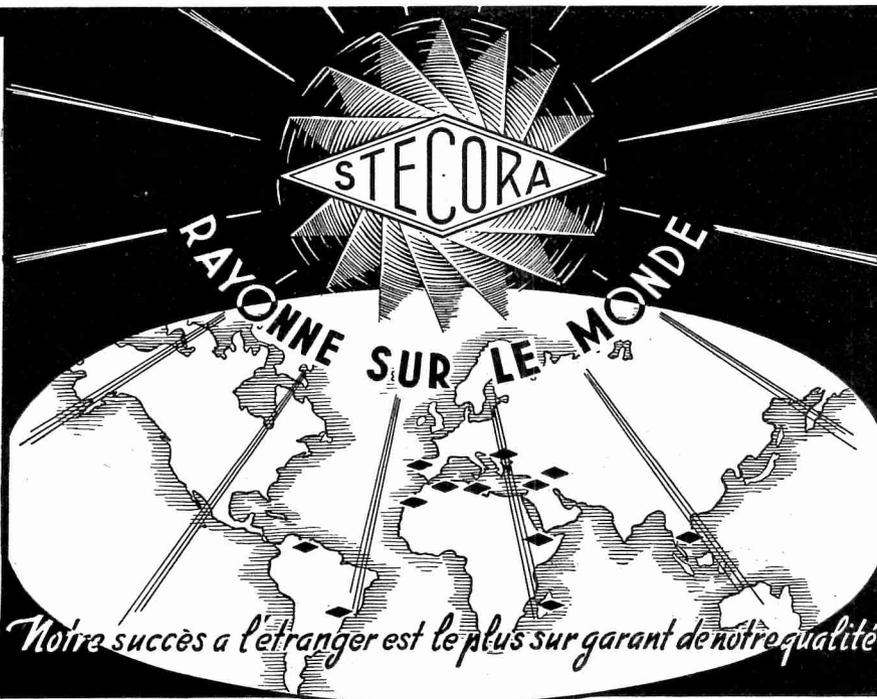
RÉCEPTEURS  
"ART ET TECHNIQUE"  
de 5 à 12 lampes

MEUBLES  
RADIO - PHONO

RÉCEPTEURS  
DE TRAFIC

RÉCEPTEURS  
COLONIAUX  
à O. C. étalées

RÉCEPTEURS  
à Fréquences fixes  
(S. N. C. F.)



*Nos agences dans le monde*

ALGER  
CASABLANCA  
TUNIS  
SAIGON  
DJIBOUTI  
TANANARIVE  
BEYROUTH  
CARACAS  
BAGDAD  
PORTO  
ISTAMBOUL  
RIO DE JANEIRO

VENTE EXCLUSIVE AUX REVENDEURS

NOUVELLE SOCIÉTÉ

# STECORA

165, RUE BLOMET PARIS 15<sup>e</sup>  
TEL.: VAU. 69-83

FOIRE DE PARIS — GRAND PALAIS — STAND 541

*Le choix est fait!*

**ARESO**

est le  
**RÉCEPTEUR  
PARFAIT**

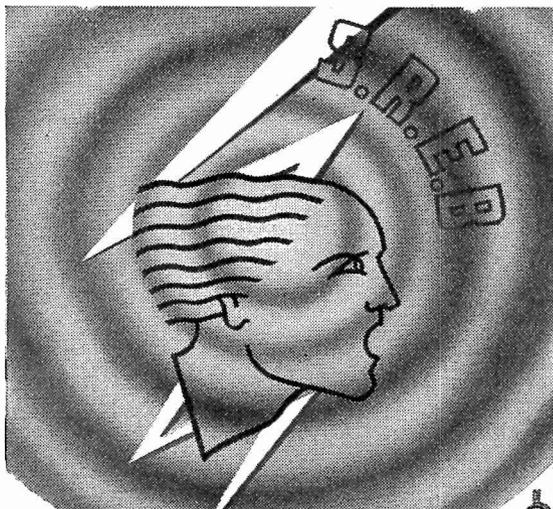
*La marque  
qui se vend!*

**ETS ARESO**

64-66, RUE DU LANDY  
LA PLAINE S<sup>t</sup> DENIS (Seine)  
TEL: PLAINE 16-60 & 16-61

PUBL. ROPY

FOIRE DE PARIS - STAND 600 - GRAND PALAIS



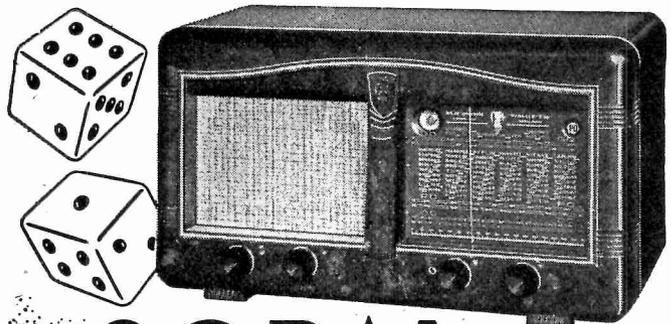
**S.R.E.B.**

RÉCEPTEURS ADMIS AU LABEL sous le N° 533

**SOCIÉTÉ RADIO-ELECTRIQUE DE BILLANCOURT**

55, Avenue Edouard-Vaillant  
BOULOGNE-BILLANCOURT — Téléphone : MOL. 26-64

FOIRE DE PARIS — GRAND PALAIS — STAND 562



**SORAL**  
joue et gagne

◆ il joue avec une fidélité admirable,  
car il bénéficie dans sa conception et  
sa construction de toute l'expérience  
que **SORAL** a acquise dans le domaine  
du matériel professionnel.

◆ il gagne à tous  
les coups la confiance  
de l'acheteur... Et il  
vous fait gagner de  
l'argent... en jouant.



**SORAL**  
SOCIÉTÉ RADIO-LYON

4, CITÉ GRISET (125, rue Oberkampf) PARIS XI<sup>e</sup> • OBÉ. 15-93 & 73-15

*Pour Acheter, Vendre, Echanger...*

**TOUT MATÉRIEL RADIO**

Adressez-vous à

● **RADIO - PAPYRUS** ●

25, Boulevard Voltaire, PARIS-XI<sup>e</sup> — Tél. : ROQ. 53-31

PUBL. ROPY

*Harmonisez*  
toute votre publicité



en la

**CENTRALISANT**  
dans les mains d'un

**SPÉCIALISTE**

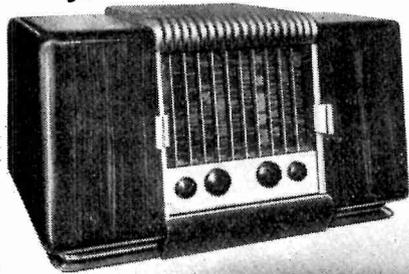
**PAUL RODET**

Publicité ROPY  
143, av. Émile-Zola  
PARIS-15<sup>e</sup> • SÉG. 37-52

Spécialisé depuis 1923 dans la publicité  
pour l'industrie et le commerce de la radio



*Un matériel de grande classe  
et de réputation mondiale*



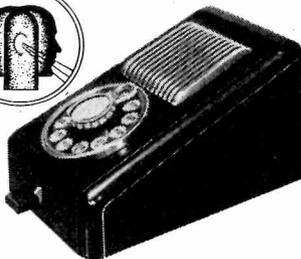
## RÉCEPTEURS

Une gamme de conception technique nouvelle dans une présentation de luxe. Cadran géant, aiguille lumineuse, 6 gammes d'ondes courtes étalées.



## TÉLESPEAKER

Seul système d'intercommunication totale par sous stations.  
Présentation industrielle de luxe, laqué noir et chromé.



PUBL. RAPHY



SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS

**SCHNEIDER Frères**

5 et 7, Rue Jean-Daudin PARIS 15<sup>e</sup>  
SÉG. 83-77, 83-78

FOIRE DE PARIS • GRAND PALAIS • STAND 501

## COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES TÉLÉPHONES

DIRECTION GÉNÉRALE - USINE  
ET SERVICE COMMERCIAL  
2, RUE DES ENTREPRENEURS  
PARIS XV<sup>e</sup>  
VAU. 38-71



SONORISATION  
APPAREILS DE MESURE  
AMPLIFICATEURS DE CINÉMA

PUBL. RAPHY

*La Qualité  
c'est ce que vous offrez*



**REVENDEURS !**

MAINTENEZ VOTRE  
STANDING AVEC ...

**TELECO**

175, RUE DE FLANDRE • PARIS (19<sup>e</sup>) Tél: NORD 27-02 & 03

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 596

PUBL. RAPHY

Les condensateurs  
Electrochimiques  
de Haute Qualité

**C.B.F.**



SOCIÉTÉ BELGE DES CONDENSATEURS ÉLECTROCHIMIQUES (BRUXELLES)  
AGENT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE

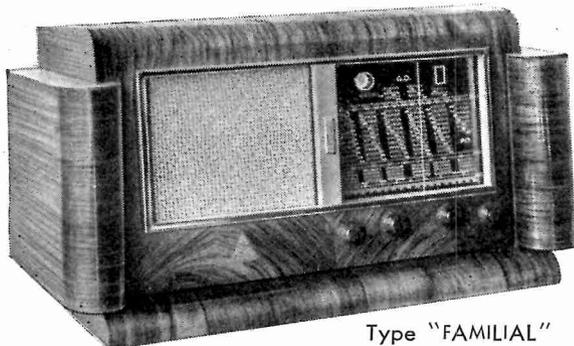
**BLETARD** 54, RUE DE ROME - PARIS-8<sup>e</sup>  
LAB. OO-51

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 324



**RÉCEPTEURS  
DE GRAND LUXE**

4 Modèles : JUNIOR, FAMILIAL  
SALON et CHALU



Type "FAMILIAL"

TECHNIQUE NOUVELLE - FABRICATION SOIGNÉE  
DOCUMENTATION GÉNÉRALE SUR DEMANDE

Ets **J. CHAPELLE**

61, RUE DAGUERRE  
PARIS-14<sup>e</sup>

Tél. : SEG. 60-52

FOIRE DE PARIS - Grand Palais - Stand 828 - 1<sup>er</sup> Etage

PUBL. PAPY



UN NOUVEAU DÉBOUCHÉ  
POUR REVENDEURS  
**AUTO - RADIO**  
POSTE DE CONCEPTION INÉDITE  
**ETS A. SARNETTE**  
MARSEILLE, 26, r. Thomas, Tél. 13-84  
PARIS : 78, Champs-Élysées  
Tél. Ély. 99-90 Post. 118 et Bal. 02-12

- CONSTRUCTION ENTIÈREMENT MÉTALLIQUE
- HAUT - PARLEUR INCORPORÉ, AMOVIBLE
- SUPERHÉTÉRODYNE TOUTES ONDES
- GRAND CADRAN EN NOMS DE STATIONS
- ALIMENTATION PAR COMMUTATRICE
- FAIBLE ENCOMBREMENT, PRIX RAISONNABLE.



PAS DE VOITURE  
COMPLÈTE SANS

**Sarnette**

MODELE DÉPOSÉ

LE POSTE TOUJOURS NET

POSTE ADMIS AU LABEL N° 5228

VISITEZ SON STAND A LA FOIRE DE PARIS

PUBL. BAPY



LE SPECIALISTE DU  
POSTE DE GRANDE  
PERFORMANCE

DOCUMENTATION  
SUR DEMANDE

ETS **GAILLARD**

CONSTRUCTIONS RADIO-ÉLECTRIQUES  
5, RUE CHARLES LECOQ, PARIS XV<sup>e</sup> - LEC. 87-25

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 554

PUBL. RAPHY.



**TECHNIQUE  
MUSICALITÉ  
ÉLÉGANCE**

VOICI LES QUALITÉS  
QUE VOUS ÊTES SUR  
DE TROUVER DANS  
LES POSTES

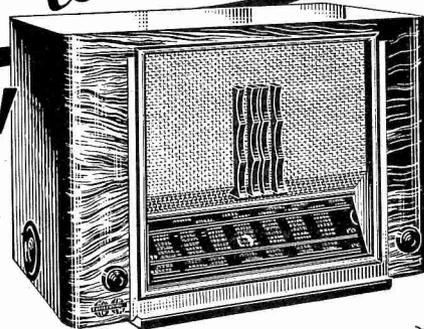
**Sonora**  
RADIO 

5, RUE DE LA MAIRIE  
PUTEAUX (Seine)  
Tél : LON. 08-33 et 21-60

*Votre réputation\*  
est en jeu...*

**REVENDEURS !**

*Choisissez  
des appareils  
de réputation  
éprouvée, offrant  
le maximum  
de garantie.*



PUBL RAPHY

**TOULEMONDE**

VALENCIENNES

*Replis:*

36, R. DE PANNETTE - EVREUX (EURE) - TÉL 888

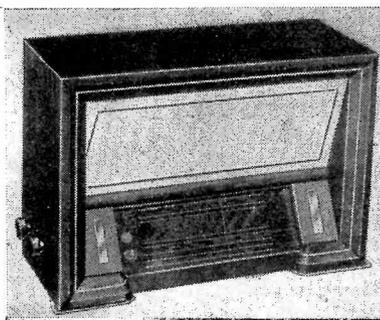
FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 537



LUXE • QUALITÉ • NOUVEAUTÉ

PRÉSENTE

LE **V. 647**



4 GAMMES D'ONDES • SÉLECTIVITÉ VARIABLE  
CONTRE-RÉACTION • AIMANT PERMANENT 24 cm.

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 727

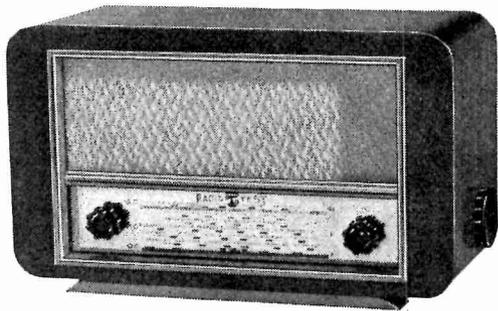
**Ets PONTABRY & C<sup>ie</sup>**

19, RUE DES TROIS-BORNES • PARIS-XI<sup>e</sup>

PUBL. RAPHY

# RADIO-TEST

QUALITÉ et MUSIQUE



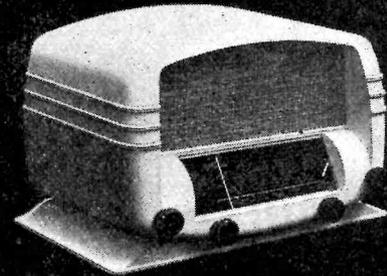
SES PORTABLES 47

6 bis, RUE AUGUSTE-VITU  
PARIS-XV<sup>e</sup> - VAU. 49-76  
MÉTRO : JAVEL

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 543

PUBL. ROPY

*Élégance, Sécurité*



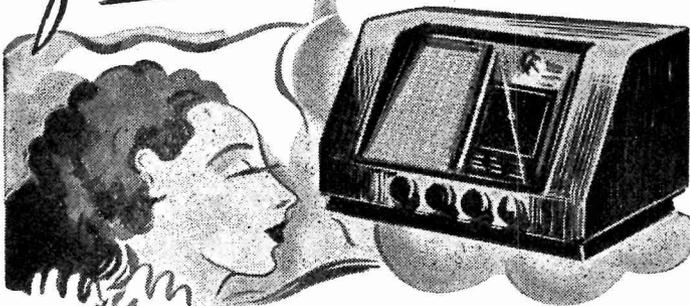
LV  
*Laboratoires*  
RADIO

SERVICE COMMERCIAL C.R.E.S. RADIO  
46-48-RUE N.D. de NAZARETH PARIS (3<sup>e</sup>)

FOIRE de PARIS GRAND PALAIS STAND 728

PUBL. ROPY

*Faites un rêve merveilleux*



*avec* **REV**

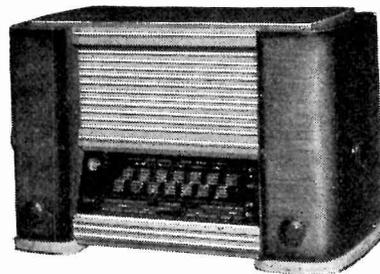
POSTES RÉCEPTEURS  
DISPONIBLES EN MAGASIN  
**AMPLIS - PICK-UP**  
SUR DEMANDE  
PIÈCES DÉTACHÉES



**E<sup>TS</sup> RADIO-MORADYNE**

70, RUE DE L'AQUEDUC - PARIS X<sup>e</sup> - NORD-42-73

**MARBON**  
*Radio*



*Spécialiste  
du bon goût  
et de  
la qualité*

CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

**MARBON**

26, RUE PONCELET - PARIS-17<sup>e</sup>

Téléphone : WAG. 78-60

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - Stand 705

PUBL. ROPY



**UNE VÉRITABLE  
GARANTIE POUR  
TOUTES VOS  
TRANSACTIONS**

Plus  
qu'un  
catalogue

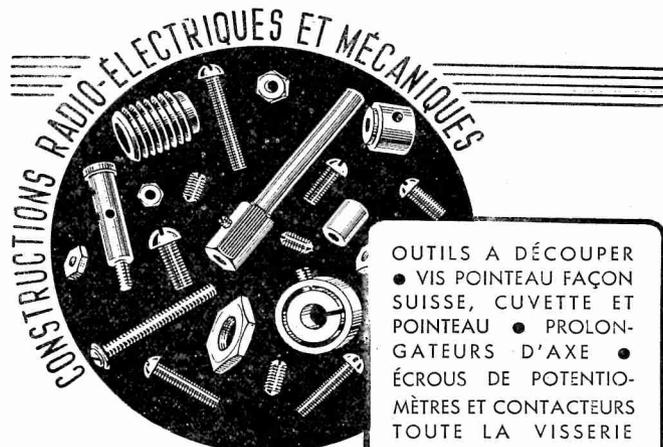
ENVOI FRANCO  
contre virement à notre  
C.C.P. Paris 1534-99 **100** fr.  
ou contre mandat de

Cet ouvrage qui sera pour vous un véritable outil de travail contient :

- 1°) L'énumération complète de toutes les pièces détachées, accessoires, appareils de mesures et de sonorisation.
- 2°) Tous les prix correspondants pour l'achat en gros et la vente au détail ainsi que tous les autres prix indispensables concernant : dépannage, location d'amplis, etc... etc...
- 3°) Des schémas de montage: 5 lampes alternatif, 6 lampes alternatif et 8 lampes alternatif, Push-Pull.
- 4°) Une documentation technique complète sur toutes les lampes y compris les nouveaux types américains.

**C'EST EN RÉSUMÉ L'OFFICIEL DE LA RADIO** qui, en plus d'une documentation technique très importante, vous fera connaître tous les **PRIX OFFICIELS DES TRANSACTIONS** dans le commerce de la Radio.

**LE MATÉRIEL SIMPLEX**  
4, RUE DE LA BOURSE, A PARIS-2<sup>e</sup> — Tél. : Richelieu 62-60



**OUTILS A DÉCOUPER**  
• VIS POINTEAU FAÇON SUISSE, CUVETTE ET POINTEAU • PROLONGATEURS D'AXE • ÉCROUS DE POTENTIOMÈTRES ET CONTACTEURS  
**TOUTE LA VISSERIE STANDARD** • TOUTES ÉTUDES ET RÉALISATIONS POUR PETITE ET MOYENNE SÉRIE DE DÉCOLLETAGE RADIO-ÉLECTRIQUE • PRISONNIERS POUR MATIÈRES MOULÉE  
Étude et devis sur demande

PUBLI MAPY

**RADIOX**

32, RUE DE ROMAINVILLE · PARIS · 19<sup>e</sup> BOT. 77-46

*Revendeurs  
Prenez le chemin du Succès*

en vous assurant la vente des postes de qualité de la marque, fondée en 1929



Toute une gamme complète de récepteurs de 5 à 8 lampes

**TYPE 501** : 5 l., œil magique, dont le prix vous surprendra

**TYPE 601** : 6 l. contre-réaction - 2 présentations luxe et normale

**TYPE 801** : 8 l. contre-réaction 2 gammes O.C. - Présentation grand luxe

Combiné Radio-Phono • Bar d'appartement • Meuble-bar

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION  
RADIOÉLECTRIQUE**

127, AVENUE DU MAINE — PARIS-14<sup>e</sup> — SUFFREN 67-70

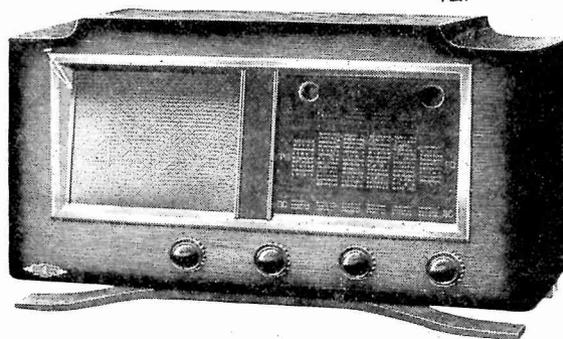
Agences : Sud-Ouest, M. BOYER, 29, Impasse des Tanneries, BORDEAUX

Nord, M. LEFEBVRE, 33, Rue Turgot, LILLE

Le Havre, M. PETEL, 40, Route Nationale

Agents demandés pour EST - LYON - MARSEILLE - BRETAGNE

FOIRE DE PARIS - Grand Palais - Nef centrale - Stand 503 B



LA SECTION

# RADIO

DE LA

## FOIRE DE PARIS

se tiendra au

## GRAND PALAIS

(CHAMPS ELYSÉES)

du 10 au 25 MAI

Démonstrations de **TÉLÉVISION**

*tous les jours  
de 16" à 18"*



*Ce panneau  
figure dans plus  
de 200 stands  
de constructeurs  
de récepteurs*

### SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES RADIOÉLECTRIQUES

25 RUE DE LA PÉPINIÈRE - PARIS (VIII<sup>e</sup>)

TEL LAB 86-34

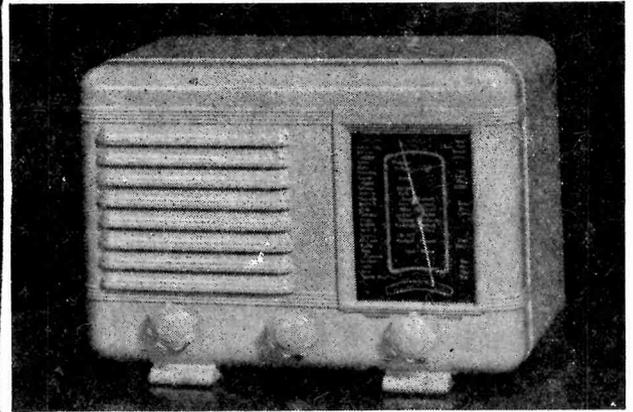
PIRE DARY

# SUPERLA

présente

## SON NOUVEAU MODÈLE PORTATIF

Présentation bakélite laquée, toutes couleurs

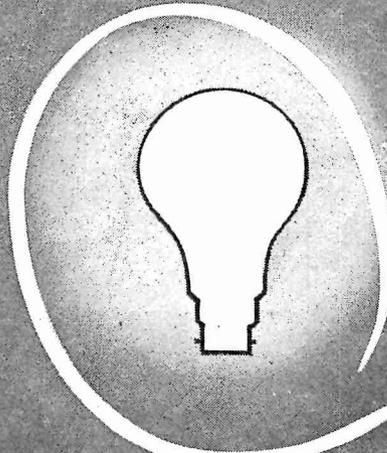


**PRIX DE DÉTAIL : 7.250 frs**  
et toute une gamme d'appareils de qualité

**SUPERLA** 67, QUAI DE VALMY  
PARIS-X<sup>e</sup> - NORD 40-48

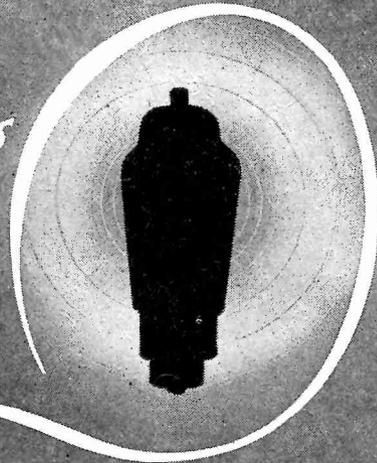
FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 757

PUBL. RAPHY

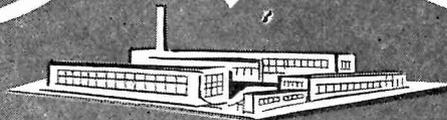


ÉCLAIRAGE

*Les Lampes  
de  
Qualité*



RADIO



# TUNGSRAM

112. Bis. RUE CARDINET \* PARIS - 17<sup>e</sup> WAG-29-85





**UNE VÉRITABLE  
GARANTIE POUR  
TOUTES VOS  
TRANSACTIONS**

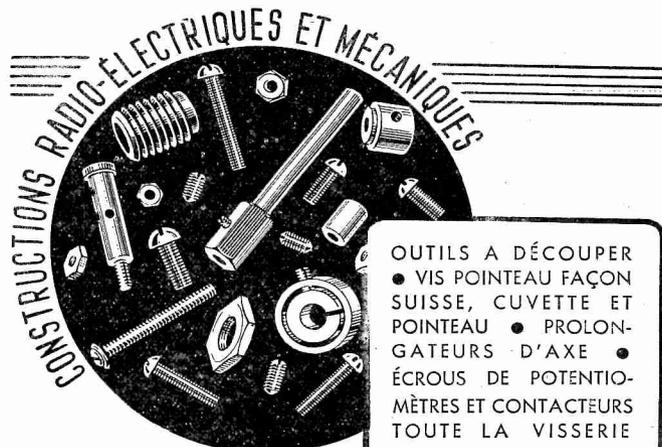
ENVOI FRANCO  
contre virement à notre  
C.C.P. Paris 1534-99 **100 fr.**  
ou contre mandat de

Cet ouvrage qui sera pour vous un véritable outil de travail contient :

- 1°) L'énumération complète de toutes les pièces détachées, accessoires, appareils de mesures et de sonorisation.
- 2°) Tous les prix correspondants pour l'achat en gros et la vente au détail ainsi que tous les autres prix indispensables concernant : dépannage, location d'amplis, etc... etc...
- 3°) Des schémas de montage : 5 lampes alternatif, 6 lampes alternatif et 8 lampes alternatif, Push-Pull.
- 4°) Une documentation technique complète sur toutes les lampes y compris les nouveaux types américains.

**C'EST EN RÉSUMÉ L'OFFICIEL DE LA RADIO** qui, en plus d'une documentation technique très importante, vous fera connaître tous les **PRIX OFFICIELS DES TRANSACTIONS** dans le commerce de la Radio.

**LE MATÉRIEL SIMPLEX**  
4, RUE DE LA BOURSE, A PARIS-2<sup>e</sup> - Tél. : Richelieu 62-60



**OUTILS A DÉCOUPER**  
• VIS POINTEAU FAÇON SUISSE, CUVETTE ET POINTEAU • PROLONGATEURS D'AXE • ÉCROUS DE POTENTIOMÈTRES ET CONTACTEURS  
**TOUTE LA VISSERIE STANDARD** • TOUTES ÉTUDES ET RÉALISATIONS POUR PETITE ET MOYENNE SÉRIE DE DÉCOLLETAGE RADIO-ÉLECTRIQUE • PRISONNIERS POUR MATIÈRES MOULÉE  
Étude et devis sur demande

PUBL. ROPY

**RADIOX**  
32, RUE DE ROMAINVILLE · PARIS · 19<sup>e</sup> · BOT. 77-46

# Revendeurs Prenez le chemin du Succès

en vous assurant la vente des postes de qualité de la marque, fondée en 1929

Toute une gamme complète de récepteurs de 5 à 8 lampes  
**TYPE 501** : 5 l., œil magique, dont le prix vous surprendra  
**TYPE 601** : 6 l. contre-réaction - 2 présentations luxe et normale  
**TYPE 801** : 8 l. contre-réaction 2 gammes O.C. - Présentation grand luxe

Combiné Radio-Phono • Bar d'appartement • Meuble-bar

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION RADIOÉLECTRIQUE**

127, AVENUE DU MAINE - PARIS-14<sup>e</sup> - SUFFREN 67-70  
 Agences : Sud-Ouest, M. BOYER, 29, Impasse des Tanneries, BORDEAUX  
 Nord, M. LEFEBVRE, 33, Rue Turgot, LILLE  
 Le Havre, M. PETEL, 40, Route Nationale  
 Agents demandés pour EST - LYON - MARSEILLE - BRETAGNE  
**FOIRE DE PARIS - Grand Palais - Nef centrale - Stand 503 B**

LA SECTION

# RADIO

DE LA

## FOIRE DE PARIS

se tiendra au

## GRAND PALAIS

(CHAMPS ELYSÉES)

du 10 au 25 MAI

Démonstrations de **TÉLÉVISION**

*tous les jours  
de 16" à 18"*



*Ce nouveau  
figure dans plus  
de 200 stands  
de constructeurs  
de récepteurs*

### SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES RADIOÉLECTRIQUES

25 RUE DE LA PÉPINIÈRE - PARIS (VIII<sup>e</sup>)  
TEL LAB 86-34

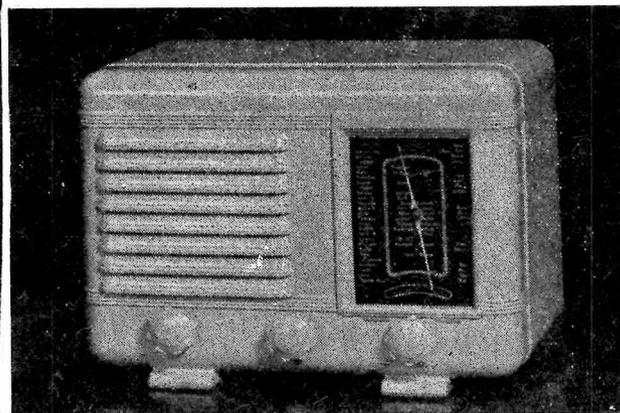
PIRE DARY

# SUPERLA

présente

## SON NOUVEAU MODÈLE PORTATIF

*Présentation bakélite laquée, toutes couleurs*

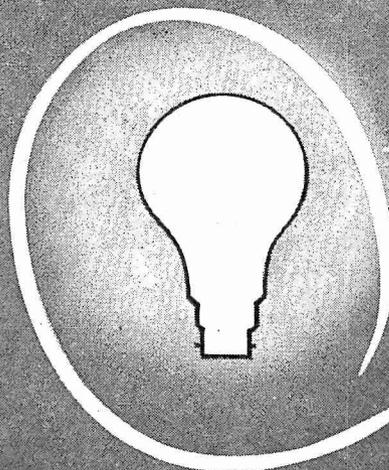


**PRIX DE DÉTAIL : 7.250 frs**  
et toute une gamme d'appareils de qualité

**SUPERLA** 67, QUAI DE VALMY  
PARIS-X<sup>e</sup> - NORD 40-48

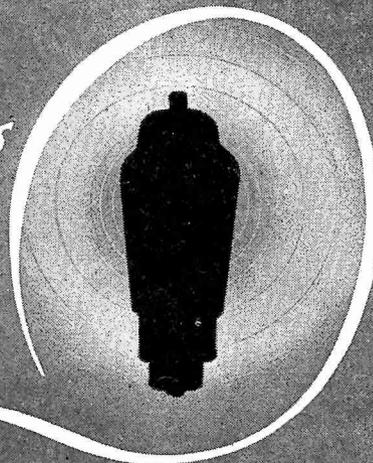
FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 757

PUBL. RAFY

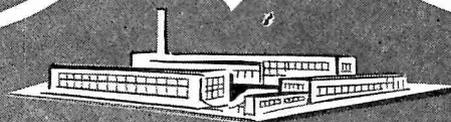


ÉCLAIRAGE

*Les Lampes  
de  
Qualité*



RADIO



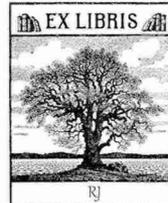
# TUNGSRAM

112, Bis, RUE CARDINET \* PARIS - 17<sup>e</sup> WAG-29-85



# LE COMMERCE RADIOÉLECTRIQUE

ORGANE OFFICIEL DU SYNDICAT NATIONAL  
DU COMMERCE RADIO-ÉLECTRIQUE



## Un nouveau résultat important

# SUPPRESSION de la taxe spéciale de 16 0/0 sur les pièces détachées du matériel radioélectrique

(Décret 47-523 du 21-3-47, J.O. du 25-3-47)

## SOMMAIRE

Page 89 : Etat de la Radiodiffusion française.

- 90 : Nos Enquêtes à l'Etranger.
- » : Récentes statistiques américaines.
- 91 et 92 : Radio-service : Vérifications pratiques.
- 93 : Problème de la répartition des longueurs d'onde.
- 94 : La Vie syndicale.
- 95 : L'Organisation professionnelle.
- 96 : Lutte contre les parasites.
- 97 et 98 : Informations économiques.
- 99 : Avant qu'il soit trop tard...
- » : La gestion du B.I.R.E.
- 100 : Fiscalité.
- » : Tribune libre.
- 101 : Législation sociale.
- 102 : La Télévision en Amérique.
- 103 et 104 : Radio-dépannage.
- 105 : Petites annonces.



ÉDITÉ PAR LES

Editions G. DUFOUR Techniques et Professionnelles

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ :

81, Rue de la Pompe - Paris-16°  
(18 bis, VILLA HERRAN) - Tél. : TRO. 22-82

RÉDACTION AU SIÈGE DU S.N.C.R. :

18, rue Godot-de-Mauroy, Paris-9°  
Tél. : OPÉra 31-85

Pour compléter nos précédentes informations, nous avons l'honneur de vous donner ci-dessous connaissance des modalités d'application des dispositions nouvelles qui aboutissent à une diminution du prix de détail.

Vous voudrez bien remarquer que, d'accord avec le Syndicat national des Industries radioélectriques, nous avons obtenu des Pouvoirs publics que vos marges bénéficiaires restent ce qu'elles étaient précédemment sur les mêmes appareils ou pièces détachées. Nous ne saurions trop attirer votre attention sur l'importance d'un tel résultat issu de la coordination des efforts des Syndicats de la Construction et du Commerce Radioélectrique. Cette nouvelle disposition constitue l'aboutissement de tout un programme ayant donné lieu à des pourparlers avec l'administration des Finances et qui a conduit successivement à la suppression :

- 1° de la taxe de radiodiffusion sur les tubes;
- 2° de la taxe de 18 0/0 dite de luxe;
- 3° de la taxe unique spéciale de 16 0/0 qui avait remplacé la taxe de luxe sur les tubes et la presque totalité des pièces détachées radioélectriques et similaires.

Nous nous intégrons ainsi dans les activités essentielles qui ne sont assujetties qu'aux taxes à la production de 10 0/0 et sur les transactions de 1 0/0. La mesure dont bénéficie la profession ne comporte donc pas de contre-partie au détriment des commerçants.

La Direction des prix nous a confirmé qu'il importait essentiellement que la suppression de la taxe ne puisse donner lieu à aucune modification des marges brutes à la production ou à la distribution. Ces marges demeurent strictement bloquées sur leur valeur antérieure au 27 mars 1947.

Dans ces conditions, les nouveaux prix de vente au détail seront obtenus en ajoutant au nouveau prix à la production (taxe de 16 0/0 déduite) le montant de l'ancienne marge consécutive à l'application des taux de marque de 22 0/0 (tubes multip. 1.40), 31 0/0 (pièces détachées multip. 1.45), 28 0/0 (appareils portables et petits supers multip. 1.39), 31 0/0 (autres appareils récepteurs multip. 1.45).

En conséquence :

- 1° Les tubes et pièces détachées qui, précédemment, étaient soumis à la taxe de 16 0/0 en sont exonérés à la date du 25 mars 1947.

(Suite page 89)

## DERNIÈRE HEURE

Nous avons été informés que la baisse généralement fixée pour le matériel radio au taux de 10 0/0 (voir page 78 de notre revue n° 5) vient d'être ramenée à 5 0/0 par décret devant paraître au B.O.S.P. de vendredi prochain 16 mai courant.

Nous publierons les modalités d'application dès que nous en aurons une plus complète connaissance.

# ÉTAT DE LA RADIODIFFUSION FRANÇAISE

## Situation des Emetteurs

### RADIODIFFUSION FRANÇAISE SITUATION DES EMETTEURS

La Radiodiffusion française se propose d'apporter les améliorations suivantes pour la poursuite du plan visant à faire entendre les émissions des deux chaînes à toute la France.

#### CHAÎNE A (Poste National)

On va remettre en service trois gros émetteurs de 100 kw à Lille, Rennes, Lyon dans le courant de l'année, plus un émetteur de 20 kw à Rouen et un de 20 kw à Dijon. Le service de la Chaîne A sera ainsi rendu parfait dans le courant de cette année ou au début de l'année prochaine.

#### CHAÎNE B (Poste Parisien)

L'émetteur de 20 kw de Lille actuel passera sur la chaîne B à Nancy ; on mettra en service un émetteur de 20 kw à la place du 1 kw actuel. Ces jours-ci, Strasbourg sera pourvu d'un émetteur de 20 kw. Rennes, 20 kw prochainement ; Quimerc'h, 20 kw ; Dijon, 20 kw. Cette année à Marseille, le 10 kw sera remplacé par 20 kw. La chaîne B fonctionnera ainsi sur tout le territoire à peu près avec les inconvénients de la synchronisation pour le régime de nuit faute de longueurs d'ondes. Cette synchronisation ira d'ailleurs en s'améliorant. Une conférence de redistribution de longueurs d'ondes européenne et internationale aura lieu

avant peu. Nous disposerons de moins de longueurs d'ondes en général, mais les diffusions seront plus claires.

#### ONDES COURTES

Jusqu'ici nous avons :

1 émetteur de 100 kw à Allouis.

3 émetteurs de 20 kw à Muret et Réalort.

1 émetteur de 10 kw aux Essarts.

Dans le courant de l'année, on mettra en service quatre émetteurs 100 kw supplémentaires à Allouis.

*Océan-Mer.* — On ne contrôle actuellement que l'Algérie, la Tunisie et l'A.E.F.. Le Maroc n'est pas contrôlé ; Madagascar et les autres colonies dépendent du ministère des Colonies.

\*  
\*\*

La S.N.C.R. a pris à nouveau contact avec ce service pour protester contre le libellé abusif de la déclaration I.R.D. (identité exacte de l'acheteur, date de naissance, etc.) et contre le maintien au delà de la date de cessation légale des hostilités de la déclaration des postes vendus (tenue des registres d'entrées et de sorties).

Le directeur des services généraux de cet organisme nous a fait connaître le 9 avril courant ce qui suit :

« ... qu'il n'est pas dans les intentions de mon Administration d'exiger des vendeurs en matériel radioélectrique qu'ils requièrent de leurs clients la justification de leur identité ; pour donner sur ce point tous apaisements désirables à vos ressortissants, « l'avis important » à l'intention des commerçants radioélectriciens figurant sur les formules n° I RD actuelles sera supprimé lors des prochains tirages quitte pour mon Administration à prévoir des pénalités plus sévères à l'encontre des usagers indiquant une fausse adresse sur la déclaration n° I RD.

» Il n'est, par contre, pas possible à mes services d'envisager, ainsi que vous le demandez, l'annulation des dispositions des décrets des 27 février 1940 et 12 mai 1941, sauf adoption d'un nouveau système qui permettrait d'éviter la mise en service d'appareils récepteurs non déclarés. Mes services ne se font d'ailleurs pas faute d'étudier cette question et d'examiner sérieusement toutes les suggestions qui leur sont présentées à ce sujet ; il en a été ainsi pour un projet préparé par le Syndicat de la Construction radioélectrique ; il en serait de même éventuellement pour toutes propositions dont vous pourriez me saisir. »

Une décision sera prise en ce sens par le Conseil national du S.N.C.R., au cours de sa première séance.

## Suppression de la taxe de 16 % sur les pièces détachées

(Suite de la page 88)

Exemple de facturation d'un tube ou d'une pièce détachée précédemment soumise à la taxe de 16 0/0 :

Soit 1 lampe E.C.H. 3 antérieurement vendue au détail 388 (Baisse 10 0/0) :	349,20
Marge bénéficiaire, 22 0/0	76,80
Ancien prix à la production	272,40
Taxe 16 0/0	43,60
Nouveau prix à la production : 272,40 — 43,60 =	228,80
Nouveau prix de détail : 228,80 + 76,80 =	305,60

2° Cette exonération se répercute dans le prix de revient des appareils récepteurs et leur prix de détail devra être diminué d'un montant correspondant.

Exemple de facturation d'un appareil récepteur :

Appareil antérieurement vendu au détail	10.000. »
1° Ancien prix à la production (remise 31 0/0)	6.900. »
marge revente 10.000 — 6.900 =	3.100. »
montant supposé de la taxe de 16 0/0	600. »
2° Nouveau prix à la production 6.900 — 600 =	6.300. »
marge revente reconduite	3.100. »
nouveau prix de vente au détail	9.400. »

### NOTE IMPORTANTE DE DERNIÈRE HEURE

Nous étions intervenus auprès du ministère des Finances comme nous l'avons signalé page 73 de notre Revue « Le Commerce Radioélectrique » pour obtenir que les stocks ayant supporté la taxe de 16 0/0 puissent être revendus à l'ancien prix.

Nous sommes heureux de signaler que l'Administration a tenu compte de notre demande et le texte ci-dessous publié page 280 du B.O.S.P. du 2 mai courant nous donne tout apaisement à ce sujet :

« Toutefois, certains commerçants ont signalé qu'ils possédaient en stock des marchandises qui avaient, avant la parution du décret, acquitté la taxe unique spéciale de 16 p. 100. Pour éviter que le montant de cet impôt ne reste définitivement à leur charge, il a été décidé que CES COMMERCANTS SERAIENT AUTORISÉS A RECUPERER « DANS LEURS PRIX DE VENTE LE MONTANT DE L'IMPÔT PAYÉ AU TRÉSOR. « La disparité de prix qui existerait, pour un même article, suivant qu'il a acquitté ou non la taxe unique spéciale pourra être évitée en calculant un prix moyen d'achat par application des principes posés dans la circulaire N° 2175-37 du 25 juillet 1941. »

# NOS ENQUÊTES SUR L'ORGANISATION DU COMMERCE RADIO EN SUISSE

## ORGANISATION DU CRÉDIT

Le crédit est basé sur la réserve du « droit de propriété », c'est-à-dire qu'un objet acheté à crédit est déclaré par le vendeur à un office compétent pour « inscription du droit de propriété ».

Ce procédé n'existe en France que pour l'automobile.

*Organismes d'escompte pour les ventes à crédit.*

Il en existe plusieurs dont l'un notamment pourrait correspondre au « Crédit Electrique » et qui est financé par les Secteurs et les principales firmes de matériel électrique et de radio.

Le crédit implique d'abord l'encaissement comptant d'un acompte minimum de 10 0/0 plus les taxes.

Le crédit est réalisé sur les bases suivantes :

— Intérêt à 0,75 0/0 par mois, maximum 24 mois ;

— Etablissement par le vendeur d'une fiche de renseignements sur l'acheteur fournie par une agence officielle ;

— Inscription du droit de propriété à l'office compétent avec avis au propriétaire du local de l'acheteur ;

— L'escompte « ducroire » n'est pas appliqué.

La Société Philips escompte également le papier de ses clients et opère comme suit :

*Les renseignements sont bons.* — Acceptation du crédit sans recours sur le vendeur sous réserve des mêmes formalités que ci-dessus ;

*Les renseignements sont douteux.* — Acceptation du crédit avec aval du vendeur ;

*Les renseignements sont mauvais.* — Refus de crédit.

La vente à crédit ne comporte pas la signature de traites mais la signature d'un contrat de vente en quatre exemplaires (un au client, un à l'office compétent pour inscription du droit de propriété, un au vendeur, un à l'organisme de financement s'il y a lieu).

L'Union Suisse Radio (U.S.R.) pour sauvegarder l'indépendance de ses membres, a créé une coopérative de financement sur les bases suivantes :

— Le capital est souscrit par les membres de l'U.S.R. sous forme d'action de 100 fr. (suisses) ;

— Cette coopérative peut faire appel à des avances de la Banque Cantonale (garantie de l'Etat) à concurren-



# NOS ENQUÊTES

rence d'une somme égale à quatre fois le montant des contrats qui lui sont remis en garantie.

L'U.S.R. espère :

— Rétribuer le capital (actions et dépôts de garantie) par un intérêt de 4 0/0 ;

— Ramener le taux d'escompte de 9 0/0 à 7 0/0 sur la partie du montant des ventes soumise à l'escompte (12 mois).

La coopérative de financement peut refuser les contrats ne lui paraissant pas offrir les garanties désirables.

En cas d'acceptation, elle verse au

revendeur dans la huitaine, le montant du contrat diminué de l'escompte de 0,75 0/0 par mois.

Des formules de chèques postaux remplies à l'avance et portant les dates d'échéances sont remises à l'acheteur dont les difficultés sont aussi réduites au minimum.

Le vendeur est responsable des impayés vis-à-vis de la coopérative, mais il reste propriétaire de l'appareil jusqu'à complet règlement.

Toutes ces mesures favorisent la classe des travailleurs qui, sans elles, ne pourraient acquérir d'appareils de prix élevés.

## RÉCENTES STATISTIQUES DE LA RADIO AMÉRICAINE

La Radio américaine vient de publier ses statistiques pour 1947. Un tableau synoptique permet de les comparer à toutes celles relevées 25 ans en arrière. A la fin de décembre 1946, les chiffres essentiels sont les suivants :

### CONSTRUCTION RADIOELECTRIQUE

	Capital en millions de dollars	Chiffre d'affaires en millions de dollars	Nombre d'employés	Montant annuel des salaires en millions de dollars
Constructeurs de radio (1.100) ..	60	350	80.000	90
Radiodistributeurs, revendeurs ..	300	700	125.000	200
Stations de radiodiffusion .....	100	380	20.000 (1)	55
Stations de radiocommunications commerciales . . . . .	60		15.000	8,5
Appar. d'auditeurs en usage (60.000.000) .....	3.000			375 (2)

(1) Ce chiffre ne comprend ni les employés à mi-temps, ni les artistes dont le nombre dépasse 25.000.

(2) Dépenses annuelles d'exploitation des auditeurs en appareils, lampes de remplacement, électricité, entretien, réparations, etc...

### RADIODIFFUSION

	Millions de dollars
Vente d'émissions pour les émetteurs en 1946 .....	325
Cachets des artistes .....	55
Electricité et batteries pour 60 millions de récepteurs .....	200
14 millions de récepteurs domestiques, valeur de détail .....	700
65 millions de lampes de remplacement .....	82
Pièces détachées, fournitures diverses .....	80
Disques phonographiques (300 millions) .....	230
Réparations, dépannage .....	60

(Suite page 91)

1.732

# Radio-Service

## LISTE DES VÉRIFICATIONS A PRATIQUER POUR LE DÉPANNAGE

### COMMENT ON EFFECTUE UN RADIOSERVICE SYSTEMATIQUE ET COMPLET

La radio américaine est maintenant assaillie par la « reconversion » de nombreux opérateurs de l'armée, l'air et la marine, qui cherchent à s'installer dans le radiodépannage. A leur intention, et pour les initier à leur tâche, on a dressé la liste des vérifications usuelles et rationnelles, que le radiodépanneur doit pratiquer. Il ne suffit pas d'énoncer ces essais pour savoir les faire. Il va sans dire qu'il faut au préalable une certaine expérience et de l'entraînement. C'est un peu le « pont aux ânes » qui remémore à l'homme de l'art la façon de s'y prendre pour réparer proprement le poste d'un client tombé en panne. Il n'est pas mauvais de coller cette liste sur un carton et de l'afficher bien en évidence au-dessus du banc d'essais. Il n'est pas défendu d'y jeter un coup d'œil de temps à autre. Ce n'est pas du temps perdu.

### LISTE RATIONNELLE DES VÉRIFICATIONS

1. Inspection visuelle.
2. Vérification des tubes
3. Mesure des tensions
4. Dépistage du signal
5. Réparation
6. Essai de toutes les commandes
7. Essai à la vibration
8. Vérification de la sensibilité
9. Vérification de l'alignement
10. Essai de deux heures.

Nous allons examiner successivement en détail ces divers points :

#### 1. INSPECTION VISUELLE

Inspecter soigneusement les points litigieux : cordon d'alimentation, fiche, fusible, lampe pilote.

Jeter un coup d'œil à l'antenne, au haut-parleur, aux connexions de terre.

Inspection visuelle des tubes : vous pouvez trouver des tubes déculottés, des ampoules fêlées ou brisées.

Sur le dessus du châssis, voir les prises de grille desserrées, les fils brisés, le condensateur d'accord en court-circuit, l'entraînement de l'aiguille du cadran coupé ou fou.

Sous le châssis, déceler les condensateurs ou résistances brûlés, les fils brisés, les court-circuits, les défaillances de l'interrupteur d'alimentation, le compound du transformateur d'alimentation, le débordement des con-

densateurs, la mauvaise qualité des soudures, provenant notamment du manque de flux à la résine pendant la guerre.

#### 2. VÉRIFICATION DES TUBES

D'abord, penser à deux choses :

a) Savoir qu'on ne perd jamais son temps à vérifier soigneusement les lampes d'un récepteur qui ne marche plus.

b) Peu de vérificateurs ont un critérium sûr pour les tubes à gaz. Prendre garde aux tubes qui paraissent avoir une mutuelle conductance supérieure à leur valeur nominale, ou dont l'émission est supérieure à celle indiquée sur les tables. Ils sont généralement gazeux.

Dans le cas des tous courants ordinaires, si les filaments ne s'allument pas, vérifier tous les tubes.

Si la valeur 35Z3, 35Z5, 25Z5 ou autre est mauvaise, vérifier le conden-

sateur du filtre à haute tension avant d'appliquer la tension sur un nouveau tube mis à la place.

Si le poste est muni d'un transformateur d'alimentation, et que l'un ou l'autre des tubes ne s'allume pas, essayer d'abord ces tubes, ensuite essayer tous les tubes.

#### 3. MESURE DES TENSIONS

a) Faire les mesures de tension avec le meilleur voltmètre possible. Bien des circuits radio ont une impédance très élevée. Une mesure de tension faite avec un voltmètre dont la résistance est inférieure à 1.000 ohms par volt est pratiquement sans signification. L'usage d'un voltmètre à lampes est fortement conseillé.

b) Mesurer la haute tension de chaque côté du filtre. Dans un tout courant, elle doit être de 90 V environ à la sortie et de 115 V environ sur la cathode de la valve. Dans les postes

## RÉCENTES STATISTIQUES AMÉRICAINES

(Suite de la page 90)

### APPAREILS DE RADIO EN USAGE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1947

Maisons pourvues d'un appareil de radio .....	35 millions
Appareils en plus du 1 <sup>er</sup> dans les maisons ci-dessus .....	15 »
Récepteurs de bureaux, écoles, institutions, etc. ....	4 »
Auto-radios .....	6 »

Total des récepteurs pour les Etats-Unis .....	60 »
Total des récepteurs pour le reste du monde .....	65 »

Total des récepteurs dans le monde entier .....

125 millions

En 1946, il a été construit aux Etats-Unis 14 millions de radiorécepteurs contre 13 millions en 1941, comme l'indique le tableau synoptique suivant :

	1941	1946
Nombre de radiorécepteurs fabriqués .....	13 millions	14 millions
Valeur au détail de ces appareils ..	460 millions dollars	700 millions dollars
Nombre de lampes fabriquées ....	130 millions	170 millions
Valeur au détail de ces lampes ..	143 millions dollars	200 millions dollars
Nombre de postes automanufacturés .....	2 millions	150.000
Valeur de détail de ces postes ..	70 millions dollars	9 millions dollars
Total équipements radioréception.	610 millions dollars	825 millions dollars
Nombre des autoradios en service.	8,75 millions	6 millions
Maisons ayant des appareils de radio .....	29,7 millions	35 millions
Nombre total des radiorécepteurs en service aux Etats-Unis .....	56 millions	60 millions

Cette intéressante statistique montre que la guerre a tout de même entravé sérieusement le développement de la radio aux Etats-Unis. Si le nombre total des récepteurs est en croissance, il s'agit du développement des postes usuels, les autorisations étant en décroissance. Mais nul doute que les courbes reprennent vite leur marche ascendante.

à transformateur, la haute tension varie entre 200 et 400 V.

c) Mesurer la *tension anodique* de chaque tube amplificateur. Tous les tubes, excepté ceux de l'étage basse fréquence coupés à résistance et la seconde détectrice diode doivent avoir une tension anodique voisine de la tension filtrée B. Le ou les étages BF doivent avoir une tension anodique d'environ les 2/3 de la tension B, selon le type de voltmètre utilisé. Les plaques du second détecteur diode doivent avoir une basse tension, positive ou négative, qui dépend du circuit utilisé, mais qui doit varier lorsque le condensateur est accordé sur une émission, si tous les étages depuis l'antenne jusqu'au 2° détecteur fonctionnent convenablement.

d) Mesurer la *tension de grille-écran* de tous les tubes. Que ce soit un tout courant ou non, cette tension doit être d'environ 100 V sur les amplificatrices HF, la mélangeuse, les amplificatrices MF. Les lampes de puissance, penthodes ou lampes à grille-écran, fonctionnent avec une tension de grille-écran égale à la tension B.

e) Mesurer la *tension cathodique* de tous les tubes. Elle doit être nulle ou très faiblement positive. Si la tension cathodique est aussi élevée que la tension d'écran de grille ou d'anode, cela signifie que la résistance de cathode est coupée ou que la connexion entre cathode et terre est coupée. La tension cathodique du tube de sortie doit être la plus élevée de tous les tubes du poste en fonctionnement normal. Elle varie depuis 6 V dans un tout courant jusqu'à 60 V dans un grand poste à transformation, avec sortie « push-pull ».

f) Mesurer la *tension entre la grille de commande et la cathode* de tous les tubes. A de rares exceptions, la grille doit être négative par rapport à la cathode. Si le tube de sortie est une 6AC5 ou une 25AC5, la tension de grille peut être de 15 V au-dessus de celle de la cathode. Si la tension de grille d'un étage quelconque, autre qu'un étage à couplage direct employant un tube analogue à la 6AC5, est plus positive que la cathode, vérifier le condensateur ou le transformateur de couplage entre grille et plaque du tube précédent.

g) Mesurer la *tension de l'A.V.C.*, si l'on dispose d'un voltmètre à lampe, ou d'un voltmètre dont la résistance est supérieure à 5.000 ohms par volt. Une mesure d'A.V.C. faite avec un voltmètre à faible sensibilité n'a aucune signification, à moins de placer une faible résistance en shunt aux bornes de l'impédance élevée du circuit A.V.C.

#### 4. DEPISTAGE DU SIGNAL

Tout radiodépanneur emploie, quel que soit le nom qu'il lui donne, un appareil quelconque pour dépister le signal (ce que les Américains dénomment *Signal Tracing*).

On se sert aujourd'hui principalement de deux méthodes : celle du tournevis et celle avec instrument. Chacune a ses avantages et ses inconvénients, mais la méthode « instrumentale » est fortement à recommander.

Un « dépisteur de signal » est un détecteur suivi d'un amplificateur BF à gain élevé. Si on utilise dans les étages BF du poste, on shunte le détecteur par un commutateur approprié ou un shuntage.

Placer la sonde du dépisteur sur la bonne antenne du poste. On doit entendre un certain nombre de stations.

Avancer alors la sonde sur la grille de l'amplificateur HF ou de la mélangeuse, s'il n'y a pas d'étage HF. Procéder à l'accord sur une station au moyen du condensateur d'accord du poste.

Puis vérifier la plaque de la lampe : le signal doit être plus fort. Suivre ensuite les divers étages HF, mélangeuse et MF, en sondant à chaque fois grilles et anodes. Si l'on n'entend plus le signal en l'un de ces points, c'est que l'étage en question ne fonctionne pas normalement. Le sondage des points d'alentour avec un ohmmètre permet de reconnaître les circuits ouverts et les courts-circuits. Cet essai joint à celui des tensions déjà mesurées doit permettre de *déterminer le défaut et de le corriger*.

Sonder ensuite de la même manière les étages BF.

Si vous ne possédez pas de « dépisteur de signal », vous avez recours au tournevis. La grille de l'étage de sortie est reliée au châssis ou à la terre au moyen du tournevis. On doit entendre un « clic » dans le haut-parleur. Puis, on procède de même pour la grille du tube alimentant celui de sortie. On doit alors entendre un « clic » plus fort. Une grille court-circuitée qui ne donne pas de « clic » indique un circuit en dérangement.

On effectue alors la réparation et l'on continue de proche en proche, jusqu'à mettre la borne antenne à la terre. On doit toujours entendre un « clic ».

On peut remplacer le tournevis par un oscillateur BF ou un générateur de signal HF. Mais à vrai dire, cette méthode est sensiblement plus longue que les deux précédentes. Ces deux appareils sont utilisés pour l'alignement et les essais, ainsi que pour les défauts d'isolement. Ils permettent de trouver le défaut le plus rapidement possible.

#### 5. REPARATIONS ET REMPLACEMENTS

Utiliser autant que possible pour le remplacement une pièce identique à celle utilisée par le constructeur.

Si vous remplacez une résistance, un condensateur shunt ou autre, choisissez une pièce de qualité. A la longue, vous y gagnerez de l'argent et la qua-

lité de votre travail y gagnera, ce qui rejaillira sur votre maison et lui assurera une bonne réputation.

Utilisez de préférence de la soudure à âme de résine et faites des soudures propres. Des soudures en « pomme de terre » sont un risque mécanique et électrique.

Avec le manque actuel de lampes, restez honnête envers vous-même et votre clientèle. S'il faut changer une lampe, mettez la lampe du type le plus voisin que vous puissiez trouver. Ne remplacez pas une triode à grande amplification par une triode à faible amplification. Beaucoup de postes du commerce sont bien étudiés et on a faibli singulièrement leurs performances en changeant les tubes au petit bonheur. Par tous les moyens, fournissez à votre client le meilleur travail dont vous êtes capable.

#### 6. ESSAI DE TOUTES LES COMMANDES

Maintenant la réparation du récepteur est terminée. Tous les circuits sont en ordre de marche. Si une bobine HF, un transformateur MF, une bobine d'oscillateur ont été remplacés, vous allez avoir à aligner grossièrement le poste avant de continuer vos vérifications.

Essayez le fonctionnement mécanique de la commande de tonalité. Voyez si le cadran suit bien.

Tournez plusieurs fois l'interrupteur d'alimentation pour voir s'il fonctionne bien. Faites de même avec la commande d'intensité, la commande de tonalité, le commutateur phono-radio, le commutateur de longueurs d'onde.

Accordez le récepteur sur une station et observez le fonctionnement de l'indicateur d'accord ou de l'œil magique, s'il en comporte.

#### 7. ESSAI A LA VIBRATION

Choisissez une station sur le cadran et écoutez quelques minutes pour vous habituer à la qualité de son et aux brouillages. Faites l'essai microphonique en donnant des coups secs sur chaque lampe avec le manche en bois du tournevis ou tout instrument similaire.

Frappez le châssis sur la table ou cognez-le avec un maillet en caoutchouc, pour voir si sa vibration produit un bruit à la sortie. Un tel bruit décele un défaut dans une pièce ou dans une connexion, défaut auquel il faut porter remède.

#### 8. ESSAI DE SENSIBILITE

Si le constructeur a indiqué une valeur de la sensibilité absolue, vous devez chercher à l'obtenir. Comme le serviceman ne la connaît généralement pas, on procède autrement.

Comparez la performance du récepteur réparé avec celle d'un récepteur comparable que vous savez être en bon état. Utilisez la même antenne pour faire l'essai des deux appareils.

(Suite page 93)

# LE PROBLÈME DE LA RÉPARTITION DES LONGUEURS D'ONDE

La réception des émissions de radiodiffusion est troublée, dans la plus grande partie des gammes, par des interférences. Quand, le soir surtout, un auditeur désire écouter une station un peu éloignée, et parfois même la station la plus voisine, construite pour lui fournir un service agréable, il n'entend trop souvent que sifflements ou modulations superposées.

C'est qu'il règne présentement une grande confusion dans l'utilisation des longueurs d'onde. Très peu de stations fonctionnent sur une longueur d'onde qui leur soit particulière, sur une longueur d'onde *exclusive*, comme on dit en termes radiophoniques. La très grande majorité des émetteurs travaillent sur une longueur d'onde utilisée également par deux ou trois émetteurs, parfois même bien davantage. Par ailleurs, les écarts de fréquences entre stations sont, dans certains cas, insuffisants.

Cette situation ne se manifeste généralement pas par une gêne sensible de jour, mais, dès la tombée de la nuit, c'est-à-dire à partir du moment où la présence du rayonnement indirect a pour effet d'augmenter considérablement la portée des émetteurs, des brouillages, plus ou moins désagréables, parfois intolérables, apparaissent et persistent.

Pour remédier à un tel état de choses, il est nécessaire que les pays se répartissent les longueurs d'onde des différentes parties du spectre radio-électrique réservées à la Radiodiffusion. Des conférences internationales ont déjà été réunies à cet effet avant la guerre. C'est ainsi qu'a été établi à Lucerne, en 1933, un plan pour la répartition des ondes longues et moyennes entre les pays de la zone européenne. Ce plan a été révisé en 1939 à Montreux, mais le plan de Montreux n'a pas été appliqué, les hostilités ayant été engagées avant la date retenue pour son entrée en vigueur.

Un nouveau plan doit être établi, le plan de Lucerne, qui ne répondait déjà plus aux besoins de l'avant-guerre, se trouvant aujourd'hui tout à fait dépassé, aussi bien du fait des bouleversements consécutifs à la guerre que du fait du développement considérable de la Radiodiffusion.

Aussi, après que les grandes conférences mondiales des Télécommunications qui doivent se réunir à Atlantic-City à partir du 15 mai prochain auront terminé leurs travaux et qu'auront été fixées les limites des bandes de fréquences réservées à chaque service utilisateur et, en particulier, à la Radiodiffusion, une conférence européenne de Radiodiffusion sera réunie en vue de l'élaboration d'un nouveau plan de répartition des ondes longues et moyennes.

Les problèmes qu'auront alors à résoudre les délégués des différents pays

seront spécialement ardues. En effet, il y avait, en 1933, 190 émetteurs dans la zone européenne, il y en a plus de 350 aujourd'hui, et bientôt davantage. Cette augmentation du nombre des émetteurs est due en partie à ce que certaines stations puissantes, détruites au cours de la guerre, n'ont pas encore été reconstruites et sont momentanément remplacées individuellement par plusieurs émetteurs de petite ou moyenne puissance, mais elle est due surtout au développement de la radiodiffusion dans des pays où, il y a quelques années encore, on n'y attachait qu'un intérêt limité. Par ailleurs, il apparaît désirable de desservir les différentes populations, quand elles constituent un groupe linguistique suffisamment important, dans leur propre langue officielle. C'est ainsi, par exemple, que l'Afrique du Nord qui, du point de vue radiophonique, est comprise dans la zone européenne, doit obligatoirement comporter des services en langue arabe en même temps qu'en langue française.

Ainsi, tandis que le nombre des longueurs d'onde reste à peu près fixe, aux environs de 120 à 130 pour l'ensemble des ondes longues et moyennes, le nombre des parties prenantes s'est accru. Enfin, la puissance individuelle des émetteurs étant de plus en plus grande, la pratique du partage des ondes, c'est-à-dire de l'affectation de la même longueur d'onde à plusieurs émetteurs appartenant à des pays différents, ne peut être maintenue sur une aussi grande échelle que dans le passé.

Dans ces conditions, on peut prévoir que les vieux pays comme le nôtre qui utilisaient un nombre relativement important de longueurs d'onde, en grande majorité d'ailleurs partagées, devront céder quelques points, mais il ne faut pas en tirer trop tôt des conclusions pessimistes. D'une part, les auditeurs ne manqueront pas de se montrer plus satisfaits, en soirée, d'une écoute confortable de leurs stations préférées travaillant sur ondes exclusives que d'une écoute brouillée et désagréable d'un plus grand nombre de stations, tandis que de jour, en l'absence du rayonnement indirect, des accords bilatéraux entre pays assez éloignés permettront l'usage, par chacun d'eux, d'un grand nombre de longueurs d'onde. D'autre part, la technique évolue rapidement et, fort heureusement, de nouveaux moyens sont mis sans cesse à la disposition de la radiodiffusion. Par exemple, la synchronisation des émetteurs va devenir d'une pratique courante, mais, surtout, les émissions de radiodiffusion sur ondes très courtes, par le procédé de la modulation de fréquence, qui connaît déjà un grand développement aux U.S.A., ou même par impulsions, sont susceptibles, dans un délai qu'on peut espérer relativement court, de fournir un

complément substantiel aux émissions sur ondes longues et moyennes.

Le premier objectif d'une radiodiffusion est, du point de vue technique, de procurer une écoute pure, non altérée. Il ne servirait de rien que, par un agencement approprié des récepteurs et une réglementation efficace, les parasites atmosphériques et industriels soient rendus inoffensifs ou supprimés, si des interférences intempestives subsistent. Il faut souhaiter que les délégués de chaque pays aient bien présent à l'esprit, au moment de l'élaboration des prochaines conventions internationales, que la qualité ne doit pas céder le pas à la quantité, qu'il vaut mieux disposer d'un nombre moindre de longueurs d'onde exclusives ou judicieusement partagées que d'un nombre supérieur de longueurs d'onde inconsiderément partagées. S'il en était autrement, c'est-à-dire si chacun se laissait entraîner par un sentiment d'orgueil national immodéré et inopportun — ou plutôt par un certain manque de courage — vers une inflation du nombre des longueurs d'onde partagées, en vue d'obtenir, avant tout, une liste de plus en plus longue, le plan de répartition serait par avance condamné et la situation chaotique que nous connaissons présentement se trouverait encore aggravée.

## VÉRIFICATIONS POUR LE DÉPANNAGE

(Suite de la page 92)

La sensibilité doit être essayée sur diverses stations réparties sur toute la gamme du récepteur. Si la sensibilité du récepteur réparé est trouvée sensiblement plus faible que celle d'un récepteur comportant même jeu de lampes et puissance analogue, cela signifie qu'il faut refaire l'alignement. Mais si la sensibilité est bonne, le radio-dépanneur est seul juge de savoir s'il doit ou non refaire l'alignement.

### 9. ALIGNEMENT

Si la sensibilité du récepteur est faible, il doit être aligné selon les instructions du constructeur. S'il n'est donné aucune instruction spéciale, on procède selon la méthode générale qu'on trouve dans tous les manuels.

### 10. ESSAI DE DEUX HEURES

Maintenant que le récepteur est réparé, aligné et que sa sensibilité a été vérifiée, il quitte le banc d'essai pour prendre place ailleurs dans le magasin. On le met alors en marche, on le règle sur une station et on le fait jouer pendant deux heures (essai de durée et d'échauffement). Au bout de cet essai, on mesure à nouveau sa sensibilité. Si tout va bien, il est enfin prêt à être livré au client !

# La Vie Syndicale

## AVIS IMPORTANT

La ligue d'assainissement commercial nous communique l'avis suivant qu'elle a fait paraître dans son organe l'« Animateur Commercial » du 1<sup>er</sup> avril 1947 :

De nombreux « clandestins » livrent actuellement aux industriels et commerçants réguliers de la radio une concurrence effrénée. Travaillant en chambre, ne payant ni patente, ni B. I.C., livrant « à la sauvette », et sans garantie des postes qui ne font l'objet d'aucune déclaration, ils sont à ranger parmi ces parasites dont on parle tant mais contre lesquels on fait si peu.

La profession de la radio doit se défendre : en accord avec la Radiodiffusion Française, la Ligue A.C. a décidé de procéder au dépistage et à l'élimination de ces indésirables.

Les ligueurs, constructeurs et revendeurs d'appareils de T.S.F., sont priés de signaler immédiatement à la Ligue, par lettre ou téléphone (1, rue de Berri, Paris (8<sup>e</sup>), Elysées 59-54), tous les actes de cet ordre dont ils pourront être témoins ou même être indirectement informés.

## GROUPES DEPARTEMENTAUX DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Ces deux groupes ont tenu leur Assemblée générale le 15 avril dernier à 14 h. 30 à la Chambre de commerce de Lille.

Le Conseil national du S.N.C.R. y était représenté par MM. Hamm, président, Guth, secrétaire général et Jaffrenou, secrétaire administratif.

A l'ouverture de la séance, M. Hamm prononce une allocution dans laquelle il fait l'historique des groupements syndicaux du commerce de la radio depuis l'origine (Fédération nationale des syndicats, U.C.R.E.F., S.N.C.R.).

Il rappelle la part qu'il a prise avec M. Guth à la formation de ces groupements.

Il dit combien le Comité-directeur et le bureau de l'U.C.R.E.F. ont profondément ressenti les épreuves subies pendant l'occupation par les radios-électriciens du Nord et du Pas-de-Calais. Il se découvre devant les victimes de la guerre qui resteront pour la profession un symbole de patriotisme et leur garde un fidèle et affectueux souvenir.

A ceux ayant échappé à la catastrophe il dit la joie qu'il en éprouve.

Il rappelle également l'intérêt de la constitution de la Fédération nationale des industries et du commerce radio-électrique accroissant la puissance et le

prestige de la représentation professionnelle devant les pouvoirs publics.

Il s'élève une fois de plus contre le commerce clandestin et insiste pour l'Union de tous en vue du relèvement de la profession et de la Patrie.

Les diverses questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées :

(C.A.R.C.O., B.I.R.E., Radiodiffusion Française, Baisse des Prix, Revue « Le Commerce Radioélectrique », Salaires, Sécurité Sociale, Foire de Lille).

Ces questions donnent lieu à des échanges de vues auxquels participent les présidents Monier et Cartigny ainsi que de nombreux membres présents.

M. Guth intervient et en fait la mise au point.

Il est ensuite procédé aux élections en vue de compléter les conseils et bureaux de ces 2 départements qui sont constitués pour 1 an comme il est indiqué ci-dessous.

La séance est levée à 17 h. 40.

## GRUPE NORD

*Président* : M. P. Mcnier, 212, avenue de Liège, Valenciennes.

*Vice-présidents* : MM. Ch. Vincq, 7, ru Alsace-Lorraine, Cambrai ; J. Basset, 11, rue de Lannoy, Roubaix.

*Secrétaire général* : M. G. Désir, 25, rue des Postes, Lille.

*Secrétaire adjoint* : M. R. Blanquet, 16, avenue Anatole-France, Lille.

*Trésorier* : M. M. Lemaire, 80, rue du Molinel, Lille.

*Membres du Conseil* :

MM.

Boisson Maurice, 7, rue de la Liberté, Wasquehal.

Calonne Adolphe, 18, rue de Lille, Armentières.

Caron René, Grand'Place, St-Amand.

Cauchy Robert, 55, rue de Paris, Douai.

Cuvelard Jean, 21, rue Carnot, Bergues.

Deleau Roger, 20 Place d'Armes, Douai.

Ducastel Paul, 61, rue Nationale, Lille.

Dufour Gabriel, 53, rue Nicolas-Leblanc, Lille.

Duthoit Paul, 107, rue Esquermoise, Lille.

Griquet Stéphen, 8 bis, rue Thiers, Fournies.

Leclercq Jean, 22, rue Albert-1<sup>er</sup>, Dunkerque.

Legy Albert, 6, rue Derrière-la-Tour, Valenciennes.

Lejong René, 77, rue Maréchal-Foch, La Madeleine.

Lobert Pierre, 13, place des Nations, Malo-les-Bains.

Lufiacre Etienne, 12, rue Thiers, Lille.

Milleville Gabriel, 121, rue Nationale, Lille.

Plamont Achille, 9, rue de Dunkerque, Armentières.

Ruttens Paul, 8, place de la République, Lommé.

Wicart Emile, 5, rue de la Bourse, Hazebrouck.

## GRUPE PAS-DE-CALAIS

*Président* : M. L. Cartigny, 27, rue de Dunkerque, St-Omer.

*Vice-présidents* : MM. Colette Robert, 7, rue de la Porte d'Arras, Lens ; Mutte-Herblin, 40, bd Jacquard, Calais.

*Trésorier* : M. Queva, 11, rue E.-Legrelle, Arras.

*Secrétaire* : à désigner.

*Membres* :

MM.

Boyaval Noël, 13, rue Wasquez-Glasson, Arras.

Delannoy Gaston, 4, rue G.-Delebecque, Liévin.

Delassus Jules, 20, rue Nationale, Lillers.

Fauquet Gaston, Hermaville par Aubigny-en-Artois.

Grossemey Charles, 26, rue Paul-Adam, Arras.

Laignel Gaston, rue Roger-Salengro, à Haisnes-la-Bassée.

Laone Alphonse, rue Faidherbe, Auchy-les-Mines.

Prévostat, 29, Cité Commerciale, Lens.

Silvain Emile, 24, rue Elie-Gruyelle, Hénin-Liétard.

Vieux Henri, 24, rue de Lille, à Lens.

Debaix Charles, 19, rue de Bruay, à Marles-les-Mines.

Legras Guy, 8, rue V.-Dutériez, à Beuvry-les-Béthune.

Duporge (Mme), 19, rue Ernestale, Arras.

## GRUPE SEINE

La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises organise un nouveau meeting pour la défense du Commerce.

Il aura lieu au Vélodrome d'Hiver le lundi 19 mai à 15 heures.

Les adhérents de la Région parisienne sont instamment priés d'y participer ainsi que les membres du S.N.C.R. de province de passage à Paris.

(Suite page 96)

# Organisation Professionnelle

## FACTURATION DU PORT ET EMBALLAGE

Pour répondre aux nombreuses demandes qui nous ont été transmises, nous croyons devoir préciser la réglementation en vigueur en matière de port et d'emballage (B.O.S.P. du 25 juin 1941, circulaire 2.175, arrêté 428 r du 27 janvier 1942).

### a) Incidence du port et de l'emballage à l'échelon production sur le prix de vente au détail.

Le commerçant est autorisé à majorer son prix d'achat :

- des frais de port, si ceux-ci peuvent être justifiés par une lettre de voiture ou par une facture acquittée ;
- des frais d'emballage lorsque les emballages fournis, perdus par le producteur sont livrés à l'utilisateur.

En conséquence, le coefficient multiplicateur correspondant au taux de marque est applicable au prix d'achat du revendeur *port et emballage compris*.

Si l'on suppose que les frais d'emballage demeurent constants pour un même type d'appareil, il n'en est pas de même pour les frais de port dont la variabilité entraînerait des prix de vente au détail différents sur l'ensemble du territoire.

Afin d'éviter cet inconvénient, l'Administration admet la pratique du montant forfaitaire résultant de la comptabilité de l'entreprise et qui doit correspondre au quotient des frais de port déboursés durant un exercice par le nombre d'appareils expédiés durant la même période. Ce montant forfaitaire peut se traduire par un pourcentage fixe majorant le prix de vente départ usine.

### b) Rappel des obligations fiscales relatives au port et emballage.

La taxe à la production au taux de 10 0/0 n'est applicable au montant du port que dans le cas des livraisons franco.

L'art. 4 du décret du 27 janvier 1937 admet que les frais de port ne sont soumis qu'à la taxe de 3 0/0 s'ils sont justifiés et, si les débours correspondent au prix des transports, eux-mêmes soumis à la taxe de 3 0/0.

Par contre, le montant des emballages n'est pas déductible du montant taxable à 10 0/0, même s'il est facturé à part.

S'ils sont consignés, il est possible de déduire le prix effectivement remboursé au client lors de la reprise, du montant des affaires taxables effectuées au cours du mois durant lequel a été pratiquée la reprise. (Arrêtés C.E. 27 mars 1931, 4 mars 1932 et 25 novembre 1935.)

Toutefois, les opérations d'échange sont soumises à la taxe de 1 0/0 sur les transactions.

### c) Détermination d'un prix de vente imposé toutes taxes incluses.

Il est rappelé que, pour les ventes aux non producteurs, le taux de marque couvre les taxes à la production et sur les transactions aux échelons production et détail.

Ex. : Marchandise livrée par le producteur à un prix de 6.000 francs (axes production et transaction incluses) et comportant 2 0/0 de frais de port et 300 francs d'emballage.

Prix d'achat au commerçant :

Prix de gros : 6.000.

Port : 200.

Emballage : 300.

Prix de vente au détail imposé :

$6.000 + 200 + 300 = 6.500 \times 1,45 = 9.425$   
(taux de marque 31 0/0, coeff. 1,45)

## SERVICE DE LA REPARTITION ARTISANALE

Le ministre du Commerce,

Vu le décret 47.459, du 18 mars 1947, fixant les attributions du ministre du Commerce,

Arrête :

*Article premier.* — Le Service de la Répartition artisanale est chargé au ministère du Commerce :

a) d'élaborer en liaison avec les services de l'Economie nationale, de la Production industrielle de la reconstruction des programmes de répartition des produits contingentés aux *professions artisanales* ;

b) de contrôler la sous-répartition de ces produits aux artisans ;

c) de réunir tous les éléments statistiques utiles concernant les professions artisanales ;

*Art. 2.* — Les bureaux chargés de questions artisanales à la direction de l'organisation professionnelle ne sont plus compétents en matière de répartition aux artisans.

Fait à Paris, le 11 avril 1947.

Jean LETOURNEAU.

## PRETS AUX PETITS INDUSTRIELS

L'article 87 de la loi du 21 mars 1947 autorise le ministre des Finances à mettre à la disposition de la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel, sur les ressources de la trésorerie, en vue de faciliter les opérations de prêts de cet établissement destinés à améliorer l'équipement des entreprises, des avances portant intérêt au taux de 2 0/0 et remboursables dans un délai maximum de quinze ans.

Un décret, rendu sur la proposition du ministre des Finances, fixera les conditions de réalisation et de remboursement de ces avances, dont le montant maximum pourra atteindre 200 millions de francs en vue du financement des prêts à moyen terme consentis aux petits industriels et commerçants.

(La Caisse Centrale de crédit hôtelier a son siège 43, rue de la Bienfaisance, Paris-8<sup>e</sup>.)

## EMBALLAGES D'OCCASION

Par L.A. n° 2.472 du 2 juillet 1943, l'Administration a précisé les conditions dans lesquelles les emballages d'occasion consignés ou vendus perdus sont soumis, lors de la livraison des marchandises, aux taxes de 3 0/0 (actuellement 3,50 0/0) et de 1 0/0. Les vendeurs qui reprennent les emballages pour le prix facturé peuvent acquitter ces taxes non chaque mois, mais seulement en fin d'exercice à condition de tenir une comptabilité du mouvement des emballages.

Certains redevables éprouvant des difficultés pour tenir cette comptabilité, l'Administration a admis que ceux qui reprennent leurs emballages pour le prix facturé pourront déterminer globalement, en fin d'exercice, l'importance des livraisons imposables d'après les achats et les fabrications d'emballages au cours de l'année et en déduisant de ceux-ci les emballages, qui sont vendus perdus, les emballages à l'état neuf conservés par les clients lors de la première livraison et ceux qui, hors d'usage, sont mis au rebut. La différence représente la valeur des emballages passible des taxes de 3,50 0/0 et de 1 0/0.

Ceux des éléments précités dont la détermination présenterait encore des

## LA LUTTE CONTRE LES PARASITES

# Parasites solaires et parasites galactiques

Au récent Congrès de l'Union Radio Scientifique internationale (U.R.S.I.), tenu à Paris fin septembre 1946, le président de cette importante association fondée par le Général Ferrié a fait d'intéressantes déclarations relatives aux parasites qui nous arrivent de l'« au-delà ».

Il n'y a pas seulement les parasites industriels ou artificiels. Il n'y a pas seulement les parasites atmosphériques et telluriques. Il y a encore tous ceux qui nous viennent du plus profond du ciel.

L'U.R.S.S. comprend précisément une commission des « Atmosphériques et bruits radioélectriques » chargée de cette étude. Jusqu'à ce jour, elle s'est surtout occupée des bruits qui prennent naissance dans l'atmosphère terrestre et affectent des longueurs d'onde relativement grandes.

Nos connaissances actuelles sur les bruits anormaux provenant du soleil et des astres sont récentes et dues au radar.

Car il se passe dans le ciel toutes sortes de phénomènes extraordinaires, dus principalement à la couche élec-

trisée de l'ionosphère, à son absorption des ondes, à ses marées. Les météorites qui sillonnent le firmament y laissent des traînées d'ionisation, sources de parasites.

### BRUIT SOLAIRE

Les déplacements relatifs de la terre et du soleil ainsi que les perturbations de cet astre causent des perturbations ionosphériques brusques et des orages magnétiques, ainsi qu'un *bruit solaire radioélectrique*. Le soleil émet, en effet, des ondes électromagnétiques dont une partie assez faible heureusement — atteint notre terre. Ce sont les ondes dont les fréquences peuvent traverser l'ionosphère. Ces parasites sont très faibles à la surface de la terre sur les ondes métriques.

Mais lorsque de grandes taches solaires apparaissent, il arrive que l'intensité de ces parasites croisse jusqu'à 1 million de fois. Cette intensité augmente souvent au moment où se manifeste une perturbation ionosphérique brusque.

### BRUIT GALACTIQUE

Grâce à des récepteurs sensibles sur ondes métriques, et centimétriques, équipés avec des antennes à caractéristiques directives, on a pu mettre en évidence et détecter le bruit des parasites provenant de la voie lactée. C'est ce qu'on dénomme le bruit *radiogalactique*. Il a été signalé en 1933 par Jansky. On a pu ainsi localiser avec beaucoup de précision les intensités et les caractéristiques directives de ces bruits célestes. Les chercheurs de parasites stellaires ont maintenant à leur disposition un matériel pratique. On estime que ce bruit galactique provient de la présence d'électrons et d'ions éparpillés existant dans l'espace interstellaire.

## La Vie Syndicale

(Suite de la page 94)

### GROUPE INDRE-ET-LOIRE

#### BUREAU

Président : M. Maignan, 50, av. de Grammont, Tours.

Vice-Présidents : M. Rondeau, 25, rue d'Entraigues, Tours ; M. Belle-teste, rue de la République, Tours.

Secrétaire Générale : Mme Vallée, 57 bis, rue du Hallebardier, Tours.

Secrétaire adjoint : M. Bosse, 66, rue Colbert, Tours.

Trésorier : M. Saget, 15 bis, rue St-Just.

### GROUPE SARTHE

#### BUREAU

Président d'Honneur : M. Arfeux, Le Mans.

Président Actif : M. A.-P. Richard, Le Mans.

Vice-Présidents : M. Delalande, Château-du-Loir ; M. B'ot, La Ferté-Bernard.

Secrétaire : M. Rimpot, Le Mans.

Trésorier : M. Bonneville, Le Mans.

#### MEMBRES

MM. Ballenfant, à Mayet ; Capette, La Flèche ; Biard, Le Mans ; Grison, Beaufay ; Lemarchand, La Flèche ; Mantey, Le Lude ; Durandéle, St-Caais ; Lelarge, Ecommoy ; Guyard, Sille-le-Guillaume ; Leauté, Château-du-Loir.

difficultés pourront être fixés forfaitairement d'après l'importance du chiffre d'affaires et, le cas échéant, en accord avec le Service de Contributions indirectes.

### FACTURATION DU DEPANNAGE

A la demande de nombreux adhérents, nous répétons l'information suivante résultant de l'arrêté 16295 du 19 septembre 1946 et de l'avis inter-prétatif publié au B.O.S.P. du 22 novembre 1946.

La facturation horaire des monteurs et aides-monteurs (lire pour la radio « ouvriers radio dépanneurs ») est calculée en appliquant le coefficient 230 au salaire horaire local sans avoir à ajouter les charges sociales, ledit coefficient les intégrant déjà.

### MENTIONS A PORTER SUR FACTURES

Arrêté ministériel 17231 du 25 mars 1947 (B.O.S.P. 28 mars 1947).

Toute facture de vente (ou d'un service) établie par un fabricant ou un producteur doit comporter pour le matériel radio, en sus de la mention « Producteur » la mention suivante :

Prix libres, arrêté N° 14630 du 10 septembre 1946 qui se traduit par l'emploi de la formule ci-après :

« P.L.A. 14630-10 septembre 1946. »

### MODIFICATION DU TAUX DE BAISSE SUR LES PRESTATIONS DE SERVICE EN RADIO

Ainsi que nous l'avons indiqué page 78 du N° 5 de notre Revue *Le Commerce Radioélectrique*, la baisse à appliquer aux « prestations de service » avait été fixée à 10 0/0 (J.O. 2 mars 1947).

Le taux de cette baisse vient d'être ramené à 6 0/0 par un arrêté ministériel du 17 avril 1947 (J.O. 19 avril 1947) en ce qui concerne la main-d'œuvre dépannage puisqu'elle n'a pas figuré dans les taux s'appliquant aux divers articles énumérés à l'arrêté n° 17156 du 27 février (B.O.S.P. du 8 mars 1947) dans la mesure où il s'agit de prestations de services sans fournitures de pièces détachées.

Le taux de 6 0/0 est applicable depuis le 19 avril, date de publication du J.O. ou du lendemain ou surlendemain dans les départements qui le reçoivent avec retard.

## BAUX COMMERCIAUX ET AUTRES

Articles premier et deuxième. — La date du 1<sup>er</sup> août 1947 est substituée à la date du 1<sup>er</sup> avril 1947 prévue dans les articles 1 et 2 de la loi n° 46-2.910. du 22 décembre 1946.

Art. 3. — N'ont pas droit au bénéfice du maintien dans les lieux :

1° ceux qui, sans motif légitime, n'occupent pas effectivement les lieux, soit par eux-mêmes, soit par les membres de leur famille ou les personnes vivant habituellement avec eux ;

2° ceux qui ont plusieurs habitations — sauf celles constituant leur principal établissement — à moins qu'ils ne justifient que leur fonction ou leur profession les y oblige ou que les locaux d'habitation loués par eux en sus de leur habitation personnelle sont occupés par leur conjoint, leurs ascendants ou leurs descendants.

Art. 4. — Le bénéfice du maintien dans les lieux n'est pas opposable au propriétaire de nationalité française qui voudra occuper son immeuble par lui-même ou le faire occuper par son conjoint, ses ascendants ou ses descendants et qui remplira les conditions suivantes :

1° avoir acquis ledit immeuble, s'il s'agit d'une acquisition à titre onéreux, par acte ayant date certaine avant le 2 septembre 1939 ;

2° ne pas disposer d'une habitation correspondant à ses besoins normaux ou à ceux de sa famille ;

3° dans les localités où existe un office du logement ou dans celles où est perçue la taxe de compensation, prévue par l'ordonnance n° 45-2.394, du 11 octobre 1945, au sens de cette ordonnance.

Toutefois, si, au moment du congé, le locataire est chef d'une famille d'au moins trois enfants habitant avec lui, s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans, s'il est atteint d'une maladie ou infirmité graves dûment constatées, ou si l'une des personnes vivant habituellement avec lui appartient à l'une des catégories et qu'il remplit, dans les localités où existe un office du logement ou dans celle où est perçue la taxe de compensation prévue par l'ordonnance n° 45-2.394, du 11 octobre 1945, les conditions d'occupation suffisantes, le propriétaire ne sera pas admis à exercer son droit de reprise.

En aucun cas une famille ne pourra être privée du droit de maintien dans les lieux au profit d'une famille moins nombreuse.

Le droit de reprise, quel qu'en soit le bénéficiaire, ne pourra être exercé qu'une seule fois par le propriétaire.

Art. 5. — Le propriétaire qui voudra exercer le droit de reprise prévu à l'article précédent devra prévenir suivant les usages des lieux et au moins six mois à l'avance, par acte extrajudiciaire, le locataire ou l'occupant dont il se propose de reprendre le local. L'ac-

# INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

te devra indiquer à peine de nullité :

1° la date et le mode d'acquisition de l'immeuble ;

2° l'adresse du propriétaire et les conditions dans lesquelles il est logé ainsi que les membres de sa famille ;

3° les personnes qui doivent occuper le local.

Art. 6. — Le propriétaire ayant excipé des dispositions de l'art. 5 ci-dessus et qui, dans un délai de six mois à dater du départ du locataire et pendant une durée minimum de trois ans, n'aura pas occupé l'immeuble dans les conditions qu'il a lui-même précisées dans le congé, sera, pour l'avenir, déchu de tous droits de reprise, frappé d'une amende civile de 3.000 à 300.000 francs et devra au locataire congédié une indemnité qui ne pourra être inférieure à une année du loyer du local précédemment occupé ni supérieure à cinq années sans que le locataire ait à faire la preuve d'aucun préjudice. Le locataire, en cas de non occupation, pourra demander la réintégration ; en ce cas, l'indemnité ne sera pas due.

Cette déchéance ne sera pas encourue et cette indemnité ne sera pas due si un cas fortuit ou de force majeure a empêché l'exercice normal du droit de reprise.

Art. 7. — A titre provisoire, dans les villes sinistrées dans lesquelles le nombre des maisons rendues inutilisables par les événements de guerre est supérieur au quart des immeubles existants avant les hostilités, le bénéfice du maintien dans les lieux jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1947 est étendu à tous les occupants de bonne foi.

Art. 8. — Les contestations relatives à l'application de la présente loi, à l'exception de celles relatives à l'art. 2, seront jugées conformément à la procédure prévue au titre III de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1926.

Art. 9. — Le prélèvement institué par l'ordonnance n° 45-1.421, du 28 juin 1945 n'est pas applicable aux loyers des immeubles endommagés par faits de guerre.

Art. 10. — Toutes dispositions contraires à la présente loi sont abrogées.

## STOCKS

MODIFICATIONS (Loi 47.587 du 4 avril 1947), J.O. 5 avril.

Art. 4. — Est présumé rétention des

stocks le fait, pour un producteur ou un commerçant, de différer la mise en œuvre de matières premières ou de produits semi-finis ou de conserver un stock de produits destinés à la vente, supérieur au stock normal. L'importance du stock normal sera déterminé en quantité par voie d'arrêtés interministériels... après avis des organisations professionnelles. Les intéressés seront admis à faire tomber la présomption en apportant la preuve d'un motif valable.

Art. 5. — Tout achat de... marchandises destinées à la revente en l'état ou après transformation ou effectué pour le compte ou au profit d'un industriel ou d'un commerçant doit faire l'objet d'une facture. Toute prestation de service doit également faire l'objet d'une facture.

Art. 10. — Est considérée comme constituant la pratique de prix illicite l'observation des tarifs, prix minima ou maxima de tous produits ou services quel que soit le mode légal ou réglementaire de leur fixation. L'observation des tarifs minima n'est obligatoire qu'en vertu d'une disposition législative ou réglementaire spéciale.

Art. 11. — Tout transformateur ou utilisateur de matières, produits, etc. soumis à la cédule des B.I.C. d'après ses bénéfices réels est astreint à l'établissement et à la tenue à jour d'une comptabilité matières faisant apparaître avec référence à la comptabilité deniers, les entrées, consommations et sorties de matières, etc...

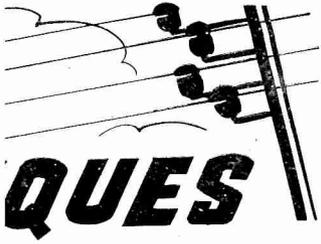
(La Chambre de Commerce de Paris a protesté contre cet article).

Les infractions aux dispositions de cet article sont assimilées à la pratique des prix illicites.

Art. 13. — En cas de fermeture d'une entreprise par mesure de sanction économique, le Président du Tribunal pourra... désigner... un gérant provisoire pour continuer l'activité de l'établissement pendant la durée de la sanction.

Les bénéfices d'exploitation seront réservés à l'Etat. Les pertes d'exploitation seront déduites des amendes.

Dans le cas où les pertes seraient supérieures aux amendes il serait mis fin à la gérance provisoire et l'exploitation serait fermée.



## AUX GERANTS DE S.A.R.L.

Nous signalons à leur attention l'Association Nationale des Sociétés à Responsabilité Limitée (ANSARL) 3 et 5, rue de Metz, à Paris, PRO 00-48.

Cette association tend à grouper en un bloc unique les quelque 100.000 SARL de France représentant un capital nominal de 30 milliards. Elle poursuit des buts précis et fort intéressants de défense des intérêts des SARL tant sur le plan fiscal que sur le plan de leur intérêt général. Elle renseigne ses adhérents par circulaires, d'une façon très suivie. La Cotisation annuelle en est minime.

Nous ne saurions trop conseiller à nos collègues Gérants de SARL d'adhérer à une telle association qui doit supporter la comparaison avec l'association des Sociétés par actions, laquelle a obtenu déjà des résultats très importants en matière de législations et de fiscalité de ces sociétés.

A titre d'adhérent nous avons consulté l'ANSARL sur la position des gérants à l'égard des *Allocations familiales* et, avec son accord, nous vous soumettons ici le point de vue qu'elle défend victorieusement puisqu'elle a fait radier deux de ses adhérents du Var inscrits d'office par l'Administration Préfectorale à une Caisse de Travailleurs Indépendants.

Voici, très en bref, ce point de vue :

« Aux termes de l'article 34 du Décret-loi du 29-7-39 est considéré comme « travailleur indépendant » au sens du présent décret, quiconque, sans employer de salarié, a son occupation principale dans l'exercice d'une profession industrielle, commerciale ou libérale, en tire son principal revenu ».

Au surplus, les travailleurs indépendants sont avant tout et surtout maîtres d'œuvre. Ils ne doivent de compte qu'à eux-mêmes. Nos gérants ne répondent ni à cette définition, ni à celle du décret-loi. Ils n'ont évidemment pas d'employés puisqu'ils n'ont pas la qualité d'employeur, mais celle-ci est exercée par la Société, qui en a fait son objet social, l'a déclaré au registre du commerce, et paie la patente si la profession est inscrite parmi les professions patentables.

Les gérants accomplissent une mission : celle de gérer la Société, leur mandante, à qui ils doivent des comp-

tes ; lesquels peuvent être admis ou discutés, ou refusés.

Ils doivent toujours à la Société tout le temps nécessaire à sa bonne marche, et souvent, tout leur temps. Leur mandat est illimité. Ils ne peuvent pas être comparés aux professionnels mandataires judiciaires ou extra-judiciaires ou à tous ceux que le Code du Commerce appelle « agents d'affaires » dont le mandat est limité à un acte juridique ou à une série d'actes juridiques, et qui font profession de représenter les parties, ce qui les classe au regard du décret-loi sur les allocations familiales dans les catégories des travailleurs indépendants s'ils n'ont pas d'employés.

En effet, comme nous le disons plus haut, nos gérants ne sont pas des employeurs mais des mandataires auxquelles l'article 24 de la Loi du 7 mars 1925 accorde le droit à un salaire. Si donc la Société doit cotiser pour eux aux allocations familiales, et elle le doit, c'est au même titre que les autres salariés.

Nos gérants majoritaires auraient tort d'accepter de cotiser comme employeurs, parce que la cotisation est moins élevée *présentement* que celle pour les salariés, car en agissant ainsi ils retirent toute sa valeur et toute sa force à leur protestation contre l'imposition de leurs appointements aux BIC.

De tout ce qui précède, il découle que vous devez demander votre radiation de travailleur indépendant, conformément aux dernières instructions ministérielles ; dire en même temps que vous considérez, néanmoins, que bien que majoritaires vous ne pouvez être assimilés à un employeur, cette qualité n'appartenant qu'à votre Société ; déclarer, enfin, que mandataire salarié, c'est la cotisation fixée pour les salariés qui doit être imposée à la Société.

Par cet exposé partiel sur cette importante question, nous ne doutons pas que votre attention sera éveillée et vous fera comprendre le sens de vos intérêts.

Le Président du Groupe Paris-Seine.  
**BOUCHEREAU.**

## PROPRIETE COMMERCIALE

Le droit de reprise par le propriétaire est généralement la chose qui inquiète le plus le commerçant ou l'industriel lorsque, dans les deux mois de sa demande de renouvellement, il est saisi d'une signification de son bailleur invoquant la reprise des lieux à son profit ou au profit de ses descendants.

La loi du 18 avril 1946 a sensiblement modifié l'article 5 des lois des 30 juin 1926 et 13 juillet 1933 concernant la reprise et, d'après les dispositions nouvelles, le propriétaire peut, dans certains cas, reprendre les lieux loués sans être contraint au paiement de l'indemnité d'éviction.

Auparavant il faut préciser que le refus du renouvellement de bail ne donne pas lieu à indemnité lorsqu'il est établi que l'immeuble doit être totalement ou partiellement démolé comme menaçant ruine ou est en état d'insalubrité reconnue ; le locataire, dans ce cas a cependant le droit de rester dans les lieux jusqu'au commencement des travaux et a encore le droit de priorité pour louer dans l'immeuble reconstruit.

Le propriétaire peut également, sans être astreint au paiement de l'indemnité d'éviction refuser le renouvellement du bail s'il reprend les lieux pour les habiter lui-même, soit pour les faire habiter par son conjoint, ses descendants ou leurs conjoints.

Il en est de même s'il entend reprendre les lieux loués en vue d'une occupation industrielle ou commerciale rigoureusement personnelle dans les cas suivants :

1° Si le locataire n'a pas exploité personnellement pendant quatre années entières et consécutives le fonds de commerce installé dans les lieux ;

2° Si le propriétaire a été sinistré dans son habitation personnelle ou dans son exploitation industrielle ou commerciale, de telle sorte qu'il est dans l'impossibilité de l'occuper et d'y exercer son entreprise ;

3° Si le locataire est une société anonyme ou en commandite par action ou une entreprise à succursales multiples, à moins que le propriétaire entre lui-même dans l'une de ces entreprises.

Dans tous les cas, l'occupation des lieux par le propriétaire doit être d'une durée de cinq ans au moins, sauf en cas de motif légitime. Elle ne peut avoir pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de même nature que celui du locataire sortant.

De ce qui précède il ressort que le propriétaire désirant reprendre les lieux pour lui ou ses enfants peut échapper à l'indemnité si la reprise est effective et si les locaux requis sont occupés bourgeoisement et si, bien entendu, il a fait valoir ses intentions de reprise dans les deux mois de la demande de renouvellement qui lui a été signifiée.

Mais si les lieux sont repris pour une affectation industrielle et commerciale, l'indemnité est due au locataire si ce dernier a exploité personnellement pendant quatre années à condition toutefois que le propriétaire n'ait pas été sinistré.

Le locataire peut toujours, comme autrefois, au cas où il n'aurait pas d'indemnité à recevoir, faire évaluer par le tribunal, sur sa demande, l'indemnité éventuelle et si, par la suite, il constate et fait constater que la reprise n'a pas été effectuée dans les conditions mentionnées dans le jugement, il peut assigner son propriétaire en paiement de l'indemnité fixée éventuellement.

Nous extrayons de la revue « Radio », n° 11, avril 1947, Bulletin Officiel des Détaillants, Artisans et Radios Techniciens de Belgique, membres de « Corpo Radio », l'article ci-dessous, qu'il nous a paru intéressant de publier :

Il y a :

TROP D'APPAREILS IMPORTES  
TROP D'APPAREILS CONSTRUITS  
DANS LE PAYS

TROP DE GROSSISTES POUR LES  
DISTRIBUER

TROP DE DÉTAILLANTS POUR  
LES REVENDRE

ET MALHEUREUSEMENT

TROP PEU D'ACHETEURS POUR  
TOUT CELA.

On aura beau répéter cela des centaines de fois à chacune des branches intéressées, aucune n'en reconnaîtra le bien fondé quant à ce qui la concerne.

Chacun, en particulier, estime que son intérêt à lui, exige qu'il travaille comme il le fait ; et par cette méconnaissance voulue de l'intérêt général, il tue la poule qu'il serait déjà hasardeux d'appeler encore, la poule aux œufs d'or.

Nous allons tout droit, pour la Radio, à la situation d'avant-guerre ; nous l'avons connue cette situation, nous en avons tous été les victimes, nous avons tous été dans ce bain de misère et nous voulons y retourner !

Après avoir jeté ce cri d'alarme, peut-on une nouvelle fois faire appel à la raison ?

Ecoutez bien : tous, autant que nous sommes, nous pouvons être divisés en deux clans : ceux qui tiendront le coup, et ceux qui ne le tiendront pas.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, ce qui est en trop disparaîtra et, dans cette période de lutte du plus fort contre le plus faible, du plus sage contre le plus déraisonnable, il y aura de la casse, de la misère.

On jettera les postes aux détaillants, on remplira leurs rayons... C'est du dépôt, on va toujours le vendre, on a besoin d'argent, on payera le fournisseur plus tard.

On entassera au client un appareil dont le prix dépasse ses possibilités, il ne doit quand même payer qu'en 24 mois...

On fera de la cavalerie pour boucler les échéances impayées.

Les crédits vont s'allonger chez les fournisseurs et leur apurement deviendra de plus en plus aléatoire.

Des firmes s'accrocheront désespérément et lorsqu'elles tomberont, leur chute n'en sera que plus brutale, entraînant combien d'autres avec elles.

Est-ce bien cela que l'on veut voir revenir ?

N'y a-t-il donc plus aucune fierté chez-nous ?

Accepterons-nous à nouveau que notre profession soit déconsidérée et qu'elle se compose en majorité de gagne-petit, d'insolvables et de malhonnêtes avec quelques malins qui surnagent.

Il y a en Belgique place (1) pour 150.000 à 200.000 appareils annuellement construits dans le pays et importés ; et pas pour 350.000.

10 à 15 grossistes en Radio peuvent y vivre honnêtement et pas 90.

1.000 détaillants spécialistes y trouveront une besogne rémunératrice. 500 de plus seraient en trop.

1.500 autres détaillants exerçant avec la Radio une autre profession s'y rattachant suffiront à répartir les appareils dans les communes où un radio-spécialiste ne se justifierait pas.

Et non pas 3.000.

Et un nombre raisonnable de réparateurs honnêtes connaissant leur métier.

*Et puis c'est tout !*

(1) Nombre d'habitants : 7.932.077.

# Avant qu'il soit trop tard

## LA GESTION DU B. I. R. E.

(Suite de l'article paru dans le numéro 5 de la Revue, page 71)

### REPARATION AU TITRE DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 1947

Alors que les Services de la Production Industrielle nous avaient laissé espérer une augmentation des contingents, nous ne pouvons qu'envisager une diminution de répartition à nos ressortissants.

C'est ainsi que pour 165 tonnes de monnaie-matière acier demandées, nous avons reçu 20 tonnes.

Devant cette situation, les Syndicats habilités à procéder aux opérations de sous-répartition ont adressé à la Direction de l'Economie Nationale la protestation ci-dessous :

Les Syndicats :

Syndicat des Entrepreneurs de Réseaux et de Centrales Electriques,  
Fédération Nationale de l'Equipe-ment Electrique,

Syndicat National des Commerçants-Détaillants en Matériel Electrique,

Syndicat National du Commerce Radio-Electrique,

Syndicat National des Installateurs en Téléphonie et en Courants Faibles, habilités à procéder aux opérations de sous-répartition aux entreprises

d'équipement électrique,

d'installations téléphoniques,

de ventes et de dépannages radio, de commerce de matériel électrique,

### Protestent

de la façon la plus formelle contre les attributions dérisoires de contingents (monnaie-matière, points d'appareillage, points tube, fil de bobinage cuivre, points de condensateurs) qui viennent de leur être faites au titre du deuxième trimestre 1947.

### Ils rappellent

toutes leurs démarches antérieures au cours desquelles ils ont exposé la situation critique des entreprises dont chacun des ouvriers ne peut mettre en œuvre pendant trois mois qu'une quantité de monnaie-matière inférieure à 2 kgs et moins de 10 m. de tube tôle plombée, alors que chaque ressortissant de chambres de métiers touche, suivant le département, de 9 à 12 kgs d'acier.

### Devant l'éloquence de tels chiffres,

des assurances avaient été données aux syndicats pour qu'une amélioration sensible soit consentie dans le cadre des programmes de l'Economie Nationale et les tonnages et quantités qui viennent de leur être remis sont restés identiques à ceux des trimestres précédents.

# FISCALITÉ

## MAJORATION POUR PAIEMENT TARDIF DES IMPÔTS DIRECTS

Une majoration de 10 0/0 des impôts non réglés au 31 mars de l'année suivant celle de la mise en recouvrement des rôles a été instituée par la loi du 23 décembre 1946.

Cette majoration pourra toutefois faire l'objet de remises ou modérations au même titre que les frais de poursuites dans des conditions qui seront fixées par le Ministre des Finances.

Il convient donc d'en réclamer éventuellement le bénéfice.

## TIMBRE PROPORTIONNEL

Les lettres de change, effets négociables et non négociables doivent être

timbrés à raison de 2 frs par 1.000 francs ou fraction de 1.000 frs.

## PRELEVEMENT TEMPORAIRE SUR EXCEDENTS DE BENEFICES

Lorsque ce prélèvement fait apparaître un dégrèvement en faveur du contribuable, ce dégrèvement n'est accordé que sur demande adressée au Directeur des Contributions directes avant le 1<sup>er</sup> juillet 1947.

## TIMBRES FISCAUX

Nous rappelons ci-dessous le barème actuel des timbres-quittances :

Entre 10 et 50 fr. : 0,50.
Entre 51 et 100 fr. : 1 fr.
Entre 101 et 1.000 fr. : 3 fr.
De 1.001 à 10.000 fr. : 5 fr.
De 10.001 à 50.000 fr. : 10 fr.
Plus 10 fr. par fraction de 50.000 fr.

## IMPOT SUR LES REVENUS DROIT DE COMMUNICATION DES AGENTS DE L'ADMINISTRATION

Les agents du fisc ont désormais la possibilité de vérifier *sans délai*, les déclarations que les entreprises sont tenues de produire en ce qui touche la valeur des stocks et de s'assurer par des contrôles inopinés, si les écritures sont tenues régulièrement et notamment au jour le jour.

## REVISION DES BILANS

Cette révision s'effectue pour les éléments amortissables (outillage, bâtiments, etc...).

au moyen des coefficients ci-après :

1942.....	3
1943.....	2 2
1944.....	2
1945.....	1
1946.....	1

(complément à notre article page 82 de la Revue N° 5).

## LA GESTION DU B.I.R.E.

(Suite de la page 99)

### Une fois de plus

ils appellent l'attention des Pouvoirs Publics sur la situation des entreprises dont les besoins minima n'étant plus couverts vont obligatoirement amener dans la profession des perturbations sérieuses d'ordre économique et social.

### Ils soulignent

que les attributions qu'ils réclament pourraient être en partie prélevées sur les quantités remises à divers secteurs privilégiés, porteurs prioritaires de contingents ; ces porteurs étant trop nombreux et l'utilisation des matières n'étant pas suffisamment contrôlée par la profession.

### Il y a urgence

à apporter un remède à cet état de fait afin d'assurer aux entreprises électriques et radioélectriques un minimum vital, faute de quoi toute répartition devient inutile parce qu'inopérante.

La question de répartition se trouve donc à nouveau posée. Elle sera soumise au Conseil National lors de sa réunion du 19 mai.

## AVIS

Nous prévenons définitivement les adhérents que le Service de la Revue leur sera suspendu jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés du paiement de leur cotisation 1947.

# TRIBUNE LIBRE

## GROUPE SOMME

Le Groupe nous communique le vœu qu'il a émis lors de son assemblée du 11 mars 1947.

Devant le mécontentement général soulevé par les anomalies et la fantaisie qui semblent présider aux distributions de matières tant par le B. I.R.E. que par les autres organismes distributeurs sur le plan commercial et artisanal, les Radioélectriciens du Groupe départemental de la Somme se sont émus de la situation.

Tout en souhaitant le plus rapidement possible le retour à la liberté complète des transactions, ils ont émis le vœu suivant :

Que les quantités totales à distribuer sur le plan national soient connues et publiées dans les journaux professionnels.

Que leur destination puisse être suivie à tous les stades de leur distribution.

Que l'indice unique de répartition pour les commerçants et les artisans soit établi strictement en fonction du personnel effectivement employé à la réparation des postes de radio, cet indice étant diminué dans la proportion où ces mêmes ouvriers partagent leur activité de radio dépanneur avec d'autres activités voisines.

Ce système n'a pas la prétention d'être parfait mais il est facilement contrôlable sur le plan départemental par l'inscription aux Assurances Sociales et, en cas de contrôle ne nécessite aucune mesure inquisitoriale ou vexatoire.

Et demandent aux autres groupes départementaux de se joindre à leur action dans ce sens.

## Le Stand S. N. C. R.

à la

## FOIRE DE PARIS

se trouve au Grand Palais  
CHAMPS-ÉLYSÉES

à gauche de l'entrée principale

STAND 500 bis



# LÉGISLATION SOCIALE

## LE COÛT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Selon un communiqué du Ministère du Travail :

1° Le coût total de la Sécurité Sociale pour tous les risques (accidents, invalidité, maladie, maternité et assurance vieillesse) sera de 91 milliards pour l'année 1947 ;

2° Le coût de la généralisation de l'assurance-vieillesse en vertu de l'application de la loi du 22 mai est évalué à 37 milliards, soit un budget total de 128 milliards ;

3° Le coût des allocations familiales qui sont gérées d'une manière autonome est de 48 milliards.

Le Ministre du Travail en publiant ces chiffres, tient une fois de plus à mettre en garde l'opinion contre des évaluations inexactes et tendancieuses concernant le budget réel de la Sécurité sociale.

## AMENAGEMENT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE POUR LES NON-SALARIÉS

Le Ministre du Travail s'est engagé à soumettre au Gouvernement, avant la reprise des travaux parlementaires des propositions visant à établir, en faveur de ces catégories hostiles au régime général de Sécurité Sociale l'établissement d'un régime particulier comportant une gestion à la fois administrative et financière absolument indépendante du régime général de Sécurité Sociale. Il a toutefois, souligné que les salariés agricoles conformément aux demandes légitimes qu'ils expriment, devront recevoir, au même titre que ceux de l'Industrie et du Commerce, les mêmes prestations ou avantages.

Une telle mesure implique donc la prise en charge totale par les intéressés eux-mêmes de la gestion qu'ils assureront par des administrateurs qu'ils désigneront eux-mêmes et un mode de financement complètement séparé du régime général dont les détails devront être établis comme l'ensemble du projet lui-même en accord avec les représentants qualifiés de ces catégories.

Il est bien évident que pour le moment il y a lieu de surseoir au paiement des cotisations d'assurance-vieillesse des non-salariés.

## SÉCURITÉ SOCIALE

Nous relevons dans les Informations Industrielles et Commerciales du 11 avril 1947 l'article suivant qui s'adresse aux employeurs :

« Rien de nouveau : Patientez ».

« Pas de changement depuis la semaine dernière. Les organisations professionnelles étudient actuellement la situation créée par la récente déclaration du Ministre du Travail... »

« En attendant, nous demandons à nos lecteurs de ne pas prendre pour argent comptant les informations de certains hebdomadaires et quotidiens dont les auteurs ne sauraient préjuger de la décision qui sera prise par les organisations professionnelles au moyen des éléments techniques réunis par le Ministre du Travail et du résultat de la consultation des milieux professionnels. »

Les immatriculations des employeurs ne sont donc pas obligatoires au moment où nous écrivons ce qui précède.

## ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ MENSUELLE TEMPORAIRE ET EXCEPTIONNELLE

En vertu de l'arrêté ministériel du 31 mars 1947 (J.O. 6 avril) cette indemnité est due au personnel dont le

salaire mensuel est inférieur à 5.833 francs pour 40 heures de travail effectif ; 5.979 frs pour 41 heures ; 6.125 frs pour 42 heures ; 6.271 frs pour 43 heures ; 6.417 frs pour 44 heures ; 6.563 frs pour 45 heures, etc... pour la région parisienne (abattements habituels dans les autres zones) et suivant les modalités suivantes :

— l'indemnité est due à compter du 1<sup>er</sup> février jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1947 exclusivement. Elle est égale à la différence entre les chiffres ci-dessus et le salaire effectif brut.

— les chiffres ci-dessus subissent les réductions suivantes :

14-15 ans	50 0/0
15-16 ans	40 0/0
16-17 ans	30 0/0
17-18 ans	20 0/0

— les majorations pour heures supplémentaires, travail de nuit, des dimanches et jours fériés n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de l'indemnité.

La réduction de salaire pour les salariés à aptitude physique diminuée est applicable au calcul de l'indemnité.

Pour pouvoir prétendre à l'indemnité le salarié doit avoir effectué 151 heures de travail mensuel effectif s'il est payé au mois ; s'il est rémunéré à la semaine, à la journée, à l'heure, 70 heures effectives par quinzaine. (J.O. 6 avril 1947, arrêté 31.3.47).

## SUPPLÉMENT TEMPORAIRE POUR CHARGES DE FAMILLE

Ce supplément est dû par les employeurs du 1<sup>er</sup> février 1947 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1947. Il est fixé à 10 0/0 des allocations familiales et de salaire unique. Il ne donne lieu à retenue ni au titre des contributions pour la sécurité sociale ni au titre de l'impôt sur les traitements (J.O. 6 avril 1947 loi 47614 du 31 mars 1947).

## MODELES D'IMPRIMES

Le J.O. du 4 avril a publié une deuxième série de modèles d'imprimés à utiliser pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 pour la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ces imprimés sont fournis par les Caisses de Sécurité.

N'oubliez pas  
au  
GRAND PALAIS  
de visiter

LA RADIO  
PROFESSIONNELLE

Galerie A - Stand 758

SPÉCIMEN GRATUIT  
SUR DEMANDE

# LA TÉLÉVISION EN AMÉRIQUE

## Vers des standards définitifs ?

Il ne s'agit pas encore de standards officiels, qui ne pourront être considérés comme tels qu'après leur adaptation par la Federal Communications Commission, mais néanmoins des standards américains actuels, qui serviront de base aux textes nationaux et internationaux.

### GAMMES D'ONDES

Voici les canaux de longueur d'onde utilisés aux Etats-Unis.

### LARGEUR DE BANDE

Largeur de 6 MHz pour la bande vidéo, avec porteuse à 1,25 MHz au-dessus de la limite la plus basse, et porteuse de son à 0,25 MHz au-dessous de la limite la plus élevée de chaque bande.

### POLARISATION

Le vecteur électrique rayonné est polarisé horizontalement.

### TOLERANCES

Les deux fréquences porteuses sont prises avec une tolérance de  $\pm 20$  hertz par mégahertz.

### CARACTERISTIQUES DE LA MODULATION VIDEO

L'onde porteuse vidéo est modulée en amplitude de sorte qu'à une diminution de lumière corresponde un accroissement de puissance porteuse (transmission négative). La bande de modulation s'étend de 15 0/0 à 75 0/0 ( $\pm 2,5$  0/0), concernant les limites d'élongation du vidéo signal en noir et blanc. Au-dessus de 75 0/0, c'est la région *ultranoire* réservée aux tops de synchronisation.

La puissance de sortie varie en fonction logarithmique inverse de la brillance instantanée, enregistrée par le spot. Dans la bande latérale la plus basse, les fréquences de modulation plus grandes que 1,25 MHz sont entièrement supprimées et les fréquences comprises entre 0,75 et 1,25 MHz sont partiellement atténuées. C'est ce qu'on appelle les méthodes de transmission à bande latérale résiduelle.

### CARACTERISTIQUES DE LA MODULATION DU SON

La porteuse du son est modulée en fréquence, avec une excursion de  $\pm 25$  kHz, qui définit le taux de modulation de 100 0/0. Un système capable de transmettre la bande de 50 à 15.000

intervalles de blanc, est de 4,72/3 24 environ. Il est possible que 50 à 80 lignes horizontales soient perdues à chaque trame. Considérant le temps de retour perdu à l'extrémité de chaque ligne et de chaque trame, le *temps de balayage utile* est environ 75 0/0 du temps total.

Canal	Gamme de fréquences	Stations utilisatrices
1	44 à 50 MHz	WC BW, W9XZV, W6XAO
2	54 à 60	WPTZ
3	60 à 66	WNBT, WRGB, WBKB
4	66 à 72	WABD, W6XYZ, W3XWT
5	76 à 82	W2XCS (couleur expérimentale)
—	480 à 496	—

Hz est utilisé avec préamplification ayant une constante de temps de 75  $\mu$ s.

### FREQUENCE DES TRAMES

Fréquence de 30 hertz, avec entrelacement d'ordre 2, donnant 60 trames par seconde, ce qui correspond à la fréquence de balayage vertical, de haut en bas de l'image. Le temps de retour de balayage est compris entre 5 et 8 0/0 de l'intervalle des trames, c'est-à-dire de 0,8 à 1,3 ms à l'émission.

### FREQUENCE DES LIGNES

Fréquence de 15.750 hertz, qui est la fréquence de balayage horizontal, ou 525 par trame. Balayage de gauche à droite. Le temps de retour du spot est pris égal au plus à 14 0/0 de l'intervalle de ligne horizontal pour assumer le blanc de balayage au retour. Toutefois chaque taux de récurrence peut varier, soit en plus, soit en moins, en concordance avec la fréquence de ligne du réseau à 60 Hz à l'émission. Le rapport de 15.750 à 60 est fixe.

### FORMAT (OU RAPPORT D'ASPECT)

Le rapport de la hauteur de l'image à sa largeur sur la mosaïque du tube de caméra est de 4/3. Le rapport des tensions de balayage, y compris les

### ELEMENTS D'IMAGES

Pour une définition égale en largeur et en hauteur (525 x 525 x 4/3), il faut 367.500 éléments (points) par image, soit (30 x 367.500) = 11.025.000 éléments par seconde. Ce chiffre peut varier de quelques centièmes, selon le temps d'intervalle blanc de l'analyseur.

### SYNCHRONISATION

Les tops de synchronisation modulés en amplitude sont transmis pendant les intervalles de blanc de retour; 60 signaux de synchronisation verticale sont ainsi transmis chaque seconde à pleine amplitude de la porteuse, chacun consistant en une série de 6 impulsions très rapprochées (environ 60  $\mu$ s de durée et 3,5  $\mu$ s d'espacement). Au total, 15.750 tops de synchronisation sont transmis par seconde, chacun d'eux durant environ 3,5  $\mu$ s, pour assurer la synchronisation horizontale.

### ECLAIREMENT DE L'ECRAN DE PROJECTION

Selon l'intensité de l'éclairage ambiant, on utilise une brillance d'écran de 2 à 7 mètres-lamberts, valeurs recommandées pour les cinémas. Pratiquement pour la télévision on adopte une norme légèrement inférieure, bien

(Suite page 103)

# Les standards américains de télévision

(Suite de la page 102)

qu'un éclairage supérieur soit désirable pour éviter la fatigue de l'œil.

On a utilisé pour la projection de l'image des écrans à grand angle de réflexion et des écrans directionnels. Le dernier réduit l'angle de visibilité à  $\pm 15^\circ$  à partir de l'axe, mais permet d'obtenir une brillance quintuple. Un tube de télévision n'est illuminé que 75 0/0 du temps en raison des blancs de retour de balayage.

## FREQUENCE INTERMEDIAIRE VIDEO

Les récepteurs d'avant 1941 utilisaient généralement une fréquence intermédiaire audio de 8,25 MHz et une fréquence intermédiaire vidéo de 12,75 MHz. Depuis la guerre, les nouveaux appareils emploient 21,9 MHz en audio et 26,4 MHz en vidéo. En raison de l'utilisation d'une transmission à bande latérale résiduelle et de la nature indéfinie de la modulation, la fréquence intermédiaire vidéo peut être centrée sur une fréquence plus basse de 1 ou 2 MHz. Le centre de la bande passante idéale pour la fréquence intermédiaire vidéo est 23,52 MHz d'après les nouvelles normes.

## GAIN DU RECEPTEUR

Beaucoup de tubes cathodiques peuvent être modulés au-dessus de leur limite de brillance usuelle par un signal de 50 V. Ce qu'on appelle « étage vidéo » doit grossièrement donner un gain de 20 à 30. Ce qui exige une sortie de 2 V. environ du détecteur. Quatre étages à fréquence intermédiaire ayant une bande passante de 4,5 MHz donnent un gain de 10 chacun, soit 10.000 au total, avec 200  $\mu$ V sur le premier détecteur. La valeur relative (valeur de mérite M) de pentodes amplificatrices HF dépend de leur pente  $G_m$  et de leurs capacités d'entrée et de sortie. On a en effet :  $M = G_m / C_i + C_o$ , ce qui donne pour les tubes :

6AC7	9.000/16	562
6AB7	5.000/13	385
6AG7	11.000/20,5	536
6AG5	5.000/ 8,3	600

# RADIO-DI

## Construisez vous-même votre sonnette

Pour faire commodément des essais de matériel électrique et radioélectrique, il est utile de disposer d'un appareil indicateur qui, tel qu'une lampe, prend pas mal de courant, plutôt que d'un ohmmètre, parcouru par un courant négligeable. C'est cet indicateur, construit à partir des pièces détachées usuelles, que nous avons l'intention de décrire ici.

Le schéma montre que l'appareil peut être utilisé sur des circuits sous tension si l'on utilise une lampe-pilote et une lampe de contrôle de même puissance, qu'il peut être employé avec une lampe de contrôle de plus grande puissance pour vérifier un équipement et qu'on peut remplacer cette lampe par un tube à néon si l'on s'en sert pour détecter de faibles courants de fuite.

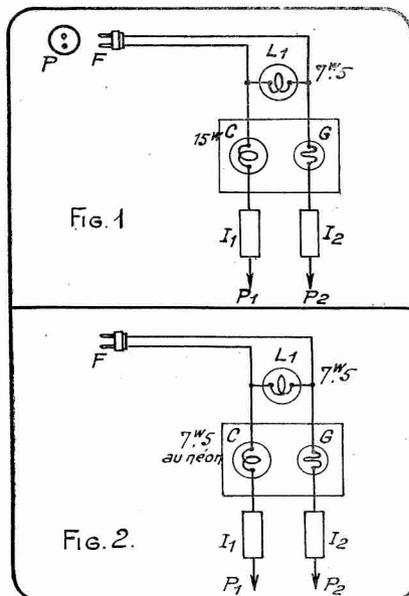


Fig. 1. — Montage de la sonnette pour essais de circuits ouverts ou courts-circuits qui ne sont pas sous tension.

Fig. 2. — Montage de la sonnette pour essais de circuits sous tension ou de terre de ces circuits.

P, prise de courant murale ; F, fiche ; L, lampe pilote ; C, lampe de contrôle ; G, fusible ;  $I_1$ ,  $I_2$ , manches isolants des pointes de contact  $P_1$  et  $P_2$ .

Pour le service, on insère un fusible à fiche de 15 ampères. On branche alors le cordon d'alimentation à une

prise de courant murale. La lampe-pilote — une lampe de 7,5 w à ampoule rouge — s'allume. En amenant au contact les bouts dénudés des connexions volantes, on allume la lampe de contrôle, à condition que le fusible ne saute pas.

C'est donc le moyen d'essayer des fusibles à fiche. Si le fusible est défectueux, la lampe de contrôle ne s'allume pas. Pour éviter tout danger d'électrocution, il est bon d'utiliser des pointes de connexions volantes avec manche isolant.

Pour essayer les fusibles en cartouche, on place les pointes contre les bornes métalliques du fusible.

Pour essayer les cordons, on place les pointes contre chaque extrémité dénudée du cordon. Pour avoir les mains libres afin d'agiter le cordon et de vérifier s'il n'est pas coupé, on peut maintenir les pointes contre les extrémités du cordon au moyen de pinces.

S'il s'agit de vérifier un fer à repasser, par exemple, ou tout autre circuit conducteur qu'on présume avarié, on appuie les pointes contre les broches du fer.

Pour utiliser l'appareil sur un circuit sans tension (fig. 2), on déconnecte la fiche de ligne et on la place dans la prise prévue à cet effet dans le boîtier et qui n'est pas connectée. On évite ainsi un retour de tension sur le cordon de ligne, puisque la prise n'est connectée avec aucun circuit. Et surtout, on s'assure un moyen de protection des broches de la fiche de ligne.

La lampe de 15 watts est alors remplacée par une lampe de 7,5 w. Les pointes de l'appareil peuvent entrer en contact avec les circuits sans tension, puisque la lampe de contrôle et la lampe-pilote ont la même puissance et sont montées en série sur toute tension appliquée.

Ces lampes ne donnent pas leur brillance maximum pour 115 V, mais peuvent être néanmoins utilisées comme des indicateurs donnant toute satisfaction.

### AVIS

La publicité n'est acceptée dans la Revue que de la part d'annonceurs sérieux ; néanmoins, dans le cas où certains réussiraient à tromper la bonne foi de notre Service d'Édition, nous prions nos adhérents de bien vouloir en faire part au S.N.C.R.

# PANNAGE

## Transformation des appareils de dépannage et de mesure

La lampe de contrôle peut être remplacée par une lampe à néon de 2 watts pour vérifier les courants de fuite.

L'importance du rôle du dépanneur reste essentielle, malgré la quantité de plus en plus grande d'appareils neufs en service ; la proportion des appareils anciens est, d'ailleurs, encore considérable, et les réparations nécessaires sont ainsi plus fréquentes. Les difficultés de fabrication et de remplacement des pièces détachées n'ont pas diminué, en même temps, dans les proportions souhaitables, ou même espérées. Le travail de cet artisan reste donc souvent difficile, et exige, de sa part, beaucoup de courage, et de conscience professionnelle.

Pour obtenir une juste rémunération de son travail, en raison des difficultés économiques, son salaire horaire net doit être assez élevé ; il lui est donc nécessaire, pour ne pas augmenter dans des proportions exagérées, les prix de revient, de consacrer le minimum de temps à chaque réparation.

Le praticien dépanneur demeure toujours, en France, un spécialiste « débrouillard », qui se fie souvent à son habitude professionnelle, pour déceler rapidement, et, presque à « l'estime », en ayant surtout recours à son flair, l'organe défectueux et la cause de la panne. Il y a pourtant des cas complexes assez fréquents, pour lesquels cette méthode de recherche intuitive, ou subconsciente, pour parler en termes savants, ne convient plus. Il est indispensable d'effectuer une recherche plus méthodique, en ayant recours à quelques appareils de contrôle et de dépannage, bien établis en vue du but spécial à obtenir, d'emploi pratique et rapide.

### La construction française

Avant la guerre, un grand nombre d'appareils de mesure et de dépannage étaient d'importation étrangère, et, plus spécialement américaine. Actuellement, par suite des conditions économiques, il n'existe plus que des modèles français, mais on peut remarquer, avec plaisir, la qualité générale des différents modèles présentés, dont certains semblent même bien supérieurs aux appareils étrangers, américains y compris.

Les fabricants déjà spécialisés avant guerre dans la construction de ce ma-

ériel ont amélioré leur production, et ont étendu leurs recherches dans de nouvelles voies. Des constructeurs nouveaux apparus depuis la guerre ont étudié des fabrications très modernes ; d'autres constructeurs, enfin, dont les fabrications d'avant-guerre, consistaient en matériel de réception ou d'émission, se sont intéressés à ce problème.

Actuellement, le nombre de constructeurs de ce genre de matériel paraît plus élevé qu'avant-guerre ; les modèles présentés sont plus nombreux et plus divers, et présentent très souvent des caractéristiques très originales. La recherche vers la production de qualité s'affirme constamment, et le matériel français remplace maintenant, bien souvent, le matériel allemand, dans nombre de pays européens.

Des causes assez diverses ont, d'ailleurs, favorisé, depuis la guerre, l'étude et la fabrication de ces appareils. Rappelons ainsi les règlements édictés pendant l'occupation, et qui interdisaient plus ou moins la fabrication des postes récepteurs, tout en laissant libre la construction de ces appareils de mesure, de vérification, et de dépannage.

### Qualités des appareils de dépannage

La première qualité d'un appareil de mesure est évidemment la *précision*, et, s'il y a lieu, la *sensibilité* ; mais, l'appareil de dépannage du praticien, destiné à des contrôles rapides, n'a nullement besoin d'avoir la précision et la sensibilité d'un appareil de laboratoire, ou même d'atelier, destiné aux techniciens ou aux chercheurs spécialisés. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'un appareil de mesure très sensible ne peut être, en même temps, un appareil très robuste.

Pour la plupart des travaux courants, une certaine précision des indications est encore nécessaire, mais elle est limitée suivant la catégorie des travaux à considérer. Une trop grande précision alliée à une grande sensibilité peut être inutile, ou même nuisible. L'emploi de l'appareil devient plus délicat, sa manipulation est plus longue, les résultats obtenus sont moins rapides. Avant tout, l'emploi d'un appareil de dépannage doit être facile, rapide, et pratique ; l'appareil

doit être suffisamment robuste pour assurer un service continu, régulier et durable. Sa *présentation* a également une grande importance ; bien souvent, son encombrement doit être réduit au minimum à l'atelier, et, pour les travaux en déplacement, il doit être mis sous la forme portable.

Les caractéristiques des appareils doivent nécessairement correspondre aux travaux à effectuer, et aux méthodes de vérification et de contrôle que l'on désire appliquer. Suivant les transformations mêmes de la construction radioélectrique, des gammes nouvelles de mesure deviennent nécessaires.

Certaines méthodes de dépannage ont été améliorées, ou même ont été transformées complètement. Le *dépannage dynamique* utilisé aux États-Unis de façon courante, nécessite la création d'appareils de dépannage correspondants. Ces méthodes de dépannage rapides sont appliquées avec des *analyseurs*, dont certains modèles sont simplement des voltmètres à lampes plus ou moins modifiés, et dont certains autres sont, au contraire, des ensembles complexes, qui ont pour prétention de rendre le travail du dépanneur à peu près automatique en ce qui concerne la localisation initiale de la panne.

Il devient ainsi possible, en théorie, de faire effectuer le dépannage par un praticien non spécialisé, suivant la méthode générale américaine. Il en est de même pour le montage en série des appareils de T.S.F., qui peut être effectué par des ouvriers n'ayant que des connaissances techniques générales, et suivant simplement les indications d'un canevas de montage.

Le praticien français désire toujours en général, comprendre les raisons des manœuvres qu'il exécute. Toutes les modifications des appareils de dépannage permettant de faciliter son travail sont pourtant désirables.

### Modifications de la construction française

Les appareils classiques du dépanneur demeurent toujours le *contrôleur universel*, le *lampemètre*, et l'*hétérodyne de mesure*. Dans la construction de ces trois appareils essentiels, il est déjà possible de remarquer quelques tendances générales.

Les appareils classiques simples, de prix relativement réduits, destinés au « praticien moyen », et fabriqués en série, conservent cette simplicité. Pourtant, la précision des mesures a été améliorée dans des limites compatibles avec cette simplicité.

L'emploi de ces appareils a été rendu de plus en plus rapide et pratique, et, dans certains cas, presque automatique, par une présentation convenable. Les échelles de lecture sont plus développées et plus nettes, la disposition des organes de commande est devenue de plus en plus claire et ordonnée. Certains constructeurs assurez

(Suite page 105)

## Transformations des appareils de dépannage et de mesure

(Suite de la page 104)

rars demeurent fidèles aux connexions réalisées par douilles et fiches, tout au moins sur les modèles réduits portatifs, mais la plupart ont adopté les « rotamètres », utilisés à l'origine par les fabricants américains.

Le tableau de commande porte ainsi essentiellement deux *répartiteurs*, un *combineur d'utilisation*, et un *combineur de sensibilités*, avec, s'il y a lieu, un bouton de tarage, destiné, en particulier, à la mesure des résistances et des capacités.

Certains constructeurs ont même imaginé des dispositifs automatiques de connexion, avec enclenchement par boutons poussoirs, appliqué tant sur les contrôleurs universels, que sur les hétérodynes de mesure.

Ces dernières comportent encore quelquefois de grands cadrans de lecture, étalonnés individuellement à la main, mais les cadrans circulaires en métal gravé, utilisés d'abord aux Etats-Unis, sont désormais plus souvent adoptés avec un dispositif de compensation, permettant les réglages au sortir de l'usine, et l'alignement ultérieur, s'il y a lieu. L'adoption générale du montage Eco pour les oscilateurs, permet de réduire les dérèglages dus aux variations de fréquence. Les atténuateurs sont gradués, directement, tout au moins d'une manière approximative, de manière à fournir à l'usager quelques indications sur l'amplitude des oscillations utilisées, et presque toujours, la modulation basse fréquence à 400 et 1.000 périodes est utilisable séparément, pour permettre les essais des circuits d'amplification musicale et des haut-parleurs. Les modèles sont, en général, b'indés extérieurement, ou même intérieurement, ce qui peut rendre inutile les connexions d'antennes fictives blindées classiques.

Les repères par points fixes rendent plus rapides les réglages courants d'alignement et une échelle séparée est généralement prévue pour les mesures effectuées sur la fréquence moyenne des superhétérodynes.

Les *lampemètres* de dépannage demeurent, enfin, des appareils très simplifiés, dans lesquels la lampe à essayer joue le rôle d'une valve de redressement pour l'évaluation du courant traversant les circuits de ces électrodes. Mais, il est désormais possible, sur presque tous les modèles, de vérifier facilement et rapidement les courants électroniques de chacun des circuits d'électrodes des lampes multiples. Le nombre des supports de lampes a été augmenté, de manière à permettre l'essai de tous les modèles existants.

# Petites Annonces

Les petites annonces se paient d'avance, par mandat ou chèque barré. La ligne comprend quarante lettres, signes ou espaces.

**TARIFS :** Offres, demandes de matériel : 100 francs la ligne.

**Offres d'emplois :** 100 francs la ligne.

Important. — Pour toutes réponses à des petites annonces domiciliées sous un numéro d'ordre, prière de joindre une enveloppe timbrée pour transmission.

**Demandes d'emplois :** 70 fr. la ligne.  
**Achat et vente de fonds, capitaux et divers :** 120 francs la ligne.

### DEMANDES D'EMPLOIS

Ancien commerçant Radio, très sérieuses références, possédant voiture, cherche situation voyageur représentant. Créerait dépôt distribution dans ville désignée par marque connue. — Ecr. G. BONNET, LEVIGNAC-SUR-SAVE (Hte-Garonne).

Technicien Radio, gde connaissance dans dépannage, recherche place pour diriger commerce radio, Paris ou banlieue proche. — Ecr. au journal. qui. trans. N° 511.

Techn. Radio, 38 ans, 18 ans pratique, gde expér. techn. et comm., très sérieuses réf., cherche place stable de préf. direct. commer. ou service techn.-commer., Paris ou banlieue. — Ecrire au journal qui transmettra, N° 512.

### OFFRES D'EMPLOIS

Construct. Paris, produisant récepteurs Radio, matériel impeccable, demande agents régionaux et représentant sérieux pour Paris et Province (possédant voiture de préférence). — Ecrire au journal qui transmettra, N° 44.

Soc. spécial. dans fabric. petit appareil, Radio-Electr., cherche ing. possédant sér. connaiss. mécanique, découpage-embout., décoll. et ayant fait égal. études poussées Radioélectr. et acoustique pour mise au point modèles et démarrage fabrication nouvelles. — Ecr. AFRI, 116, avenue des Champs-Élysées (8°).

### MATERIEL

M. ANGELMANN, 6, av. Gare, Montmédy (Meuse), vendrais un groupe électrogène 15 KVA, 220 V, 50 P, sur remorque état neuf.

### FONDS DE COMMERCES

A VENDRE, quartier VILLIERS, fonds de radio, photo, emplacement 1er ordre en S.A.R.L. Logt 3 pièces. — Ets FOREST, 4, bd Sébastopol, Arc. 02-73.

Confierait gérance branche radio de mon magasin (Aisne) de musique et radio à technicien expérimenté, participation au bénéfice. — Ecr. au journ. qui tran. m. N° 307.

AGENT DE FAB. bien intr. auprès électr., radios, quincailliers de la région Poitou-Saintonge, rech. cartes fabricat. intéress. cette clientèle. Exposera gratuitement vos échantillons Foire-Exposition du Centre-Ouest à Niort 1er-8 mai. — BEAUCHAMP, 16, av. Paris, Niort (D.-S.).

RADCO n'expose pas à la Foire, mais livre très rapidement ses 2 modèles 6 L, alt. Matériel de qualité. Présentation de 1er ordre. Garantie d'usage. Constr.-Radio RADCO, 92, rue Paul-Bert, Colombes (Seine).

Possédant comm. radio-installations-électriques bien situé plein centre de Paris cherche vue développement associé très au courant radio et installations électriques, Disposant quelques capitaux, Ecrire au Journal sous n° 25.

Suis vendeur fonds radio élect. Velos. Bonne affaire campagne. Prix minime logement dépendances Lebègue, Ormes, par Arcis-sur-Aube (Aube).

### DIVERS

Il a été volé chez M. Gosse, à La Bonneville (Eure), les récepteurs suivants :

1 Rubis 46, 6 lampes, n° 32.599.  
2 BB 46, 5 lampes, n° 11.537, 10.738.  
1 A844, 5 lampes, n° 8.049.  
et trois bicyclettes.

Prière de fournir tous renseignements éventuels.

Répar. rapides ht-parleurs, transfo aliment., pick-up et petits moteurs. Expéd. province. — SICE, 14, rue Coysevox, Paris (18°).

700 pages illustrées

LE PREMIER ANNUAIRE DE LA

# RADIO TELEVISION

L'outil de travail indispensable à tous les Professionnels du Commerce RADIO ÉLECTRIQUE

EN VENTE A  
RADIO-TELEVISION, 4, r. de Rome-8<sup>e</sup>  
EUR. 60-80

FRIX : 800 FR.

Cette revue  
vous intéresse ?

Adhérez au  
**S. N. C. R.**

pour la recevoir régulièrement  
ou

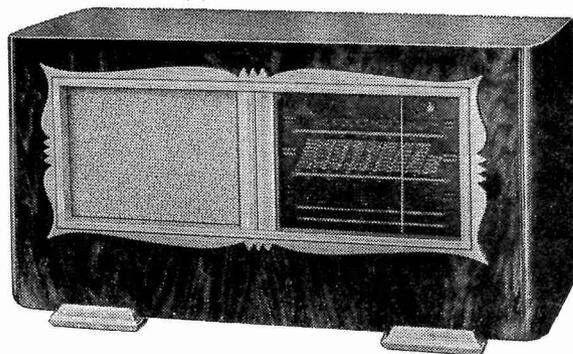
**ABONNEZ-VOUS**

SIX NUMÉROS : **160** fr.  
(Compte postal : 699-67 PARIS)

**EDITIONS G. DUFOUR TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES**

81, RUE DE LA POMPE - 18 bis, VILLA HERRAN  
**PARIS (16<sup>e</sup>)**

**17 Ans D'EXPÉRIENCE !..**



NOUS PRÉSENTONS NOS CRÉATIONS

**FOIRE DE PARIS**  
Section RADIO (GRAND PALAIS)

**STAND N° 749**

Et sommes en mesure d'étudier TOUS MODÈLES  
SPÉCIAUX POUR CONSTRUCTEURS

**Ets R. HAYS et Cie**

3, Passage Driancourt - PARIS (XII<sup>e</sup>)

Téléphone : DIDerot 40-08

®

1932 1939/1944

*La marque qui sort de l'ombre*  
15 ANNÉES D'EXPÉRIENCE EN RADIO

**GIREF**

- APPAREILS DE 4 A 6 LAMPES
- APPAREILS 6 L. GAMME CHALUTIER
- APPAREILS FONCTIONNANT SUR ACCUS POUR COLONIES

DEMANDER PRIX ET CONDITIONS

Ets GIREF - 3 RUE JEAN MOREAS - PARIS 17 - TEL GALV 7652

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - GRANDE NEF - STAND 546

Pour **ACHETER** ou **VENDRE**  
Tous **COMMERCES** ou **INDUSTRIES**  
DE **RADIO** OU **ÉLECTRICITÉ**

Consultez

**FALLERY**

50, Avenue Duquesne - PARIS-VII<sup>e</sup>

Tél. : SUF. 16-65, 66-04

Disposant bureau

**CENTRE DES AFFAIRES**

REPRÉSENTANT EXPÉRIMENTÉ

serait intéressé par carte appareillage

**RADIO-ÉLECTRICITÉ-AUTO**

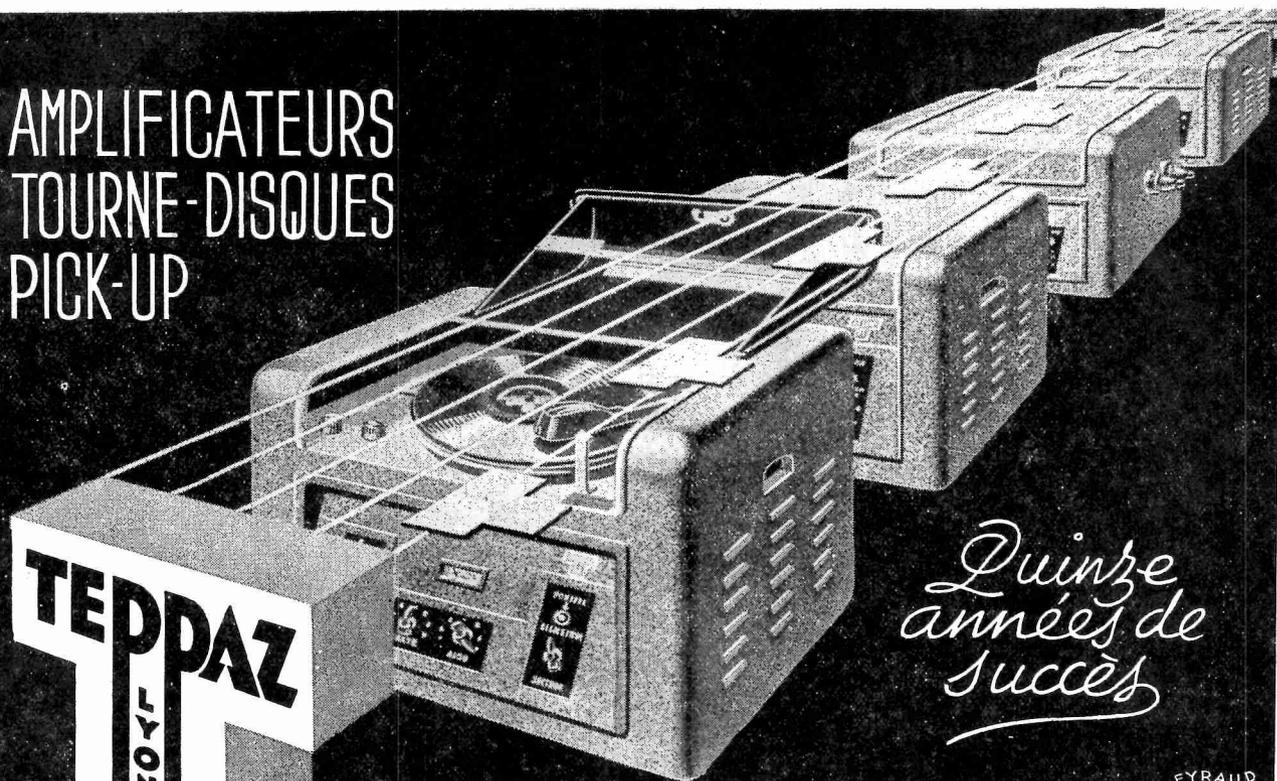
Faire offres aux

**PUBLICITÉS RÉUNIES**

112, Boul. Voltaire à PARIS, qui transmettront

AMPLIFICATEURS  
TOURNE-DISQUES  
PICK-UP

**TEPPAZ**  
LOYF



*Quinze  
années de  
succès*

EYRAUD

PUBL. ROPY

NOUVELLE ADRESSE : 4, RUE GÉNÉRAL PLESSIER • LYON • Tél: FRANKLIN 08-16

PUBL. ROPY

**POUR VENDRE ... POUR ACHETER**

**UN  
COMMERCE OU UNE INDUSTRIE  
DE RADIO-ÉLECTRICITÉ**

**PIERREFONDS**

35, R. du ROCHER (SAINT-LAZARE)  
PARIS 8<sup>e</sup> • LAB. 67-36 & 08-17

# NORMANDIA RADIO

## 3 Modèles

- 5 lampes T. C. modèle portatif
- 5 lampes moyen
- 6 lampes gros modèle

NOTRE MARQUE ASSURE LA MEILLEURE GARANTIE A NOS REVENDEURS

**Demande Agences dans tous départements  
LES MODÈLES SONT ENVOYÉS A L'ESSAI**

*15 Années d'Expérience*

**BUREAUX 86-86 bis** Rue des Martyrs de la Résistance  
**MAGASINS -33-35-** **BOLBEC (S.Inf) Tél - 273**

# FOREVER

*Construit depuis 25 Ans du poste de qualité*

POSTES - AMPLIFICATEURS - POST AUTO - APPAREILS DE MESURE

**PAUL TABEY**

37, RUE MOLIERE, LYON-6<sup>e</sup> - TÉL. : L 32-29  
O.I.P.

# la reprise viendra!

**assurez-vous dès maintenant la représentation d'une marque de qualité ayant fait ses preuves au cours de 32 ans d'expérience**

# LEMOUZY.

LA MARQUE FRANÇAISE DE HAUTE QUALITÉ

63, Rue de Charenton - PARIS-12<sup>e</sup>  
DIDEROT 07-74

**TOUTE LA PIÈCE DÉTACHÉE POUR LA RADIO**  
MATÉRIEL PROFESSIONNEL ET AMATEUR

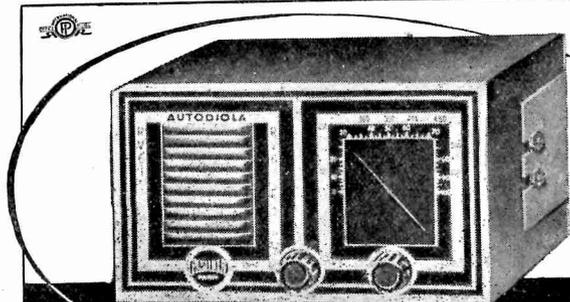
## RADIO-ÉLÉMENT

130, Rue du Faubourg Saint-Denis - PARIS-10<sup>e</sup>  
(Entre la Gare du Nord et la Gare de l'Est) Tél. : NORD 34.75

DÉPOSITAIRE DU BOBINAGE **OMÉGA**  
ET DES APPAREILS DE MESURE **TROPHY**  
EXPÉDITION EN PROVINCE

CONSEILS TECHNIQUES fournis par nos INGÉNIEURS  
à MM. les Constructeurs, Dépanneurs, Amateurs et Laboratoires.

PUBL. RAPHY



# AUTODIOLA

*Le nouveau Poste-Auto, doté de tous les perfectionnements de la Technique Américaine ★*

*C'est une production :*

# AUDIOLA

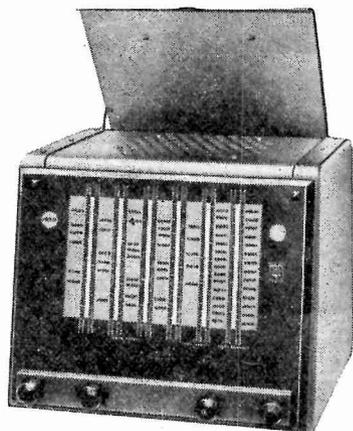
5 & 7, RUE ORDENER  
PARIS, 18<sup>e</sup> Tél. BOT. 83-14

LA BOMBE ATOMIQUE DÉTRUIT...

# MILDE-RADIO

CONSTRUIT

LE POSTE DE L'AN 2.000 !



FOIRE DE PARIS  
GRAND PALAIS  
STAND 767

DEMANDEZ DÉMONSTRATION A NOS AGENTS OU A DÉFAUT  
58 et 60, RUE DESRENAUDES - PARIS (17<sup>e</sup>)  
Tél. : CAR. 91-01

PUBL. RAPHY

PUBL. RAPHY

Toutes les  
lampes  
de radio

...et le reste

## PARIS-PIÈCES

39, RUE DE CHATEAUDUN · PARIS 9<sup>e</sup>

Tél: TRI. 88-96

Au rez-de-chaussée, à gauche dans la cour.

**LE J.S.-15**  
*la révélation de l'année*

Ecran indicateur musicalité MEDIUM-GRAVE-AIGU

Ecran indicateur de gammes d'ondes P.O. - G.O. - O.C. - P.U.

1 BOUTON 2 OPÉRATIONS

1 BOUTON 2 OPÉRATIONS

### Jeep Radio

CONCEPTION TECHNIQUE NOUVELLE

Sécurité complète • T. C. • T. O.  
• Alimentation par redresseur L.M.T.  
• Filtrage par bloc-condensateur papier 20+16-1.000 v. • Tonalité variable par contre-réaction • Fusible de sécurité de 110 à 250 v. • H. P. à aimant permanent.

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

la voix de l'Amérique

### Jeep Radio

71, RUE RACINE  
MONTROUGE (Seine)  
Téléph. : ALésia 32 68

PUBL. RAPHY

...Comme un grand nombre de nos collègues, nous sommes au regret de ne pouvoir exposer.

Nous serions heureux de recevoir votre visite à nos ateliers

POUR VOUS PRÉSENTER  
sur les lieux mêmes de fabrication  
**NOS 5 MODÈLES**

- Portatif alternatif Super 5
- Standard 6 lampes, luxe 7 lampes
- Grand Luxe push pull

de prix imbattables - un matériel de 1<sup>re</sup> qualité

*C'est une fabrication...*

ATELIERS DE  
CONSTRUCTION  
62, Fg St-Denis  
**PARIS-X<sup>e</sup>**  
Métro : Gare de l'Est  
Strasbourg-Saint-Denis  
Château-d'Eau



A l'occasion de  
la Foire, une  
visite facile en  
plein cœur de

S. A. R. capital de 500.000 francs

PARIS

# GÉNÉRAL RADIO

1, Boulevard Sébastopol - PARIS (1<sup>er</sup>)  
GUT. 03-07

## APPAREILS DE MESURES

POLYMÈTRES, CONTROLEURS, LAMPÈMÈTRES  
GÉNÉRATEURS HF, OSCILLOGRAPHES

## AMPLIS ET POSTES

## TOUTES LES PIÈCES POUR T.S.F.

TRANSFOS, H.P., CV, CADRANS, CHIMIQUES, CHASSIS, LAMPES, etc.

**GROS**  
NOTICE SUR DEMANDE

PUBL. ROPY



## LE MADRIGAL

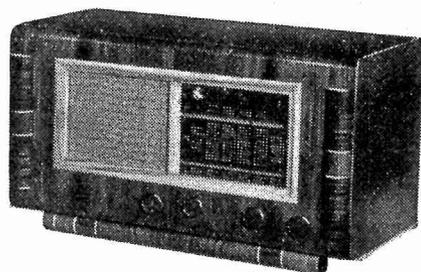
vous présentera  
tous ses

NOUVEAUX  
MODÈLES

à la  
FOIRE DE PARIS



★  
VOTRE VISITE  
S'IMPOSE !



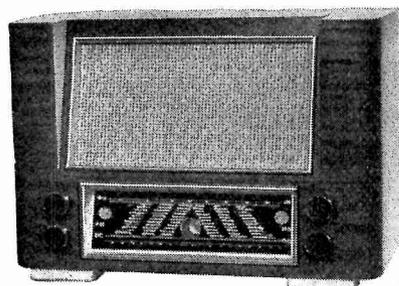
\* *Marcel* **PELLERIN** \*

Label  
TS.17  
A.F.4

15, RUE D'ESTIENNE D'ORVES  
ANCIENNE RUE DES SAPIENS  
CHARENTON-SEINE-TEL. ENT. 17-14

Métra  
CHARENTON  
ÉCOLES

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 711



## Revendeurs!..

PUBL. ROPY

ASSUREZ-VOUS L'EXCLUSIVITÉ POUR  
VOTRE SECTEUR D'UNE MARQUE QUI

DEPUIS 35 ANS  
A FAIT SES PREUVES

# Godu

D'AMBOISE

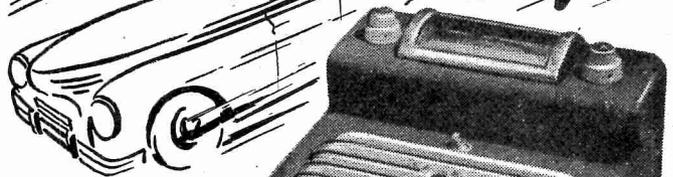
Services Administratifs  
7, Rue de LUCÉ - TOURS  
(1<sup>er</sup> L.) Tél: 27-92

Bureau à Paris  
47, Rue BONAPARTE  
Tél: DAN. 98-69

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 510

XV

## A VOITURE MODERNE... ...POSTE MODERNE



Superhétérodyne 5 L., 3 gam.

f'ondes : O. C. - P. O. - G. O.

Alimenté par commutatrice

6, 12 ou 24 volts.

Montage sur toutes voi-  
tures en quelques heures.

*Livraison Immédiate*



Demandez notice à

# RADIOMOBILE

S. N. A. C. - 152 CH. ÉLYSÉES PARIS 8<sup>e</sup> - TEL-ÉLY 87-41-87-54

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 715

## CENTRAL-RADIO

35, Rue de Rome, PARIS-8<sup>e</sup> - Tél.: LAB. 12-00, 12-01

RESTE TOUJOURS LA MAISON SPÉCIALISÉE

DE LA PIÈCE DÉTACHÉE

POUR LA CONSTRUCTION ET LE DÉPANNAGE

Postes - Amplis - Appareils de mesure (Gd stock)

Ondes courtes (Personnel spécialisé)

Petit matériel électrique

ENVOI GRATUIT DE NOS TARIFS SUR DEMANDE

PUBL. ROPY

Ne copie pas  
**IL CRÉE!**

Un poste toutes les deux minutes... grâce à nos nouvelles chaînes de fabrication

**FRANCE-ELECTRO-RADIO**  
Anciens Etablissements GIRAUD Fr<sup>es</sup>, MIGNON & C<sup>ie</sup>  
25 bis, Av. Eugène-Thomas - LE KREMLIN - BICÈTRE (Seine) ITA. 04-81 & 04-82

**FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 516**

# AUDAX

45, Avenue Pasteur MONTREUIL-/s-BOIS  
AVRon 20-13 et 20-14

# CIRQUE RADIO

24, Boulevard des Filles-du-Calvaire  
PARIS (XI<sup>e</sup>) - Téléphone : ROquette 61-08  
Métro : Saint-Sébastien-Froissart et Oberkampf

Demandez d'urgence  
notre CATALOGUE ILLUSTRÉ **1947**  
avec Prix  
vous y trouverez tous les articles de RADIO  
pouvant vous intéresser :

**APPAREILS DE MESURE  
ACCESSOIRES  
PIÈCES DÉTACHÉES**

(Fils, H.P., Bobinages 3, 4 et 6 gammes, petit matériel bakélite, décolletage, cadrans, condensateurs variables, moteurs tourne-disques, pick-up, outillage, etc...)

**CONTRE 10 FRANCS EN TIMBRES**

# EVERNICE

PUBL. RAPHY

*Sa gamme de récepteurs de grande réputation*

**23**  
ANNÉES  
D'EXPÉRIENCE

★  
DOCUMENTATION  
SUR DEMANDE

**BUREL FRÈRES**  
CONSTRUCTEURS  
16, RUE GINOUX - PARIS 15<sup>e</sup> - VAU. 77-14.

**FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 520 D**

*Si vous n'avez pas d'agence*

# WRR

*dans votre localité*  
**CONSULTEZ-NOUS...!**

PUBL. ROPY

**LES INGÉNIEURS RADIO REUNIS**  
 S A R L  
**A.G. DELVAL**

72, Rue des GRANDS-CHAMPS · PARIS XX<sup>e</sup> · DID. 69-45

**2 Nouveautés**

*Le petit poste de Chevet*

*Le poste de H.P.S.*

COFFRAGE POLYCHROME

**Péronnet Radio**  
**5 BOULEVARD MORTIER**  
**PARIS 20<sup>e</sup> · TEL. MENIL. 75-84**

GRAND PALAIS — Stand 819 — 1<sup>er</sup> Etage  
 FOIRE DE PARIS — Porte de Versailles — Stand Artisanal

**RADIO E. C. VOUS PRÉSENTE**

SA GAMME "WELCOM" SUPER 5 LAMPES  
 "647 A" SUPER 6 LAMPES  
 "747 A" SUPER 7 LAMPES  
 "R.P.A." RADIO-PHONO 7 L.  
 AMPLIS DE 15 A 100 WATTS

*Si votre région n'a pas d'agent adressez-vous à*

**RADIO E. C.**

269, RUE SAUMUROISE — ANGERS (M.-&-L.)

O.I.P.

UNE GAMME  
 DE **RÉCEPTEURS DE LUXE**

*Unique sur le marché!*

CONSTRUCTIONS  
 ÉLECTRIQUES

**JUPITER**

104, Rue Garibaldi — **SAINT-MAUR** (Seine)

Tél. : GRA. 23-64

FOIRE DE PARIS — GRAND PALAIS — STAND 720

PUBL. ROPY

**PICK-UP PIÉZO-ÉLECTRIQUE**  
**DE HAUTE QUALITÉ**



**Autres fabrications :** MICRO AVEC PIED DE TABLE ET DE SCÈNE,  
 DÉCOLLETAGE RADIO, ACCESSOIRES D'AMPLI

**PURSON**

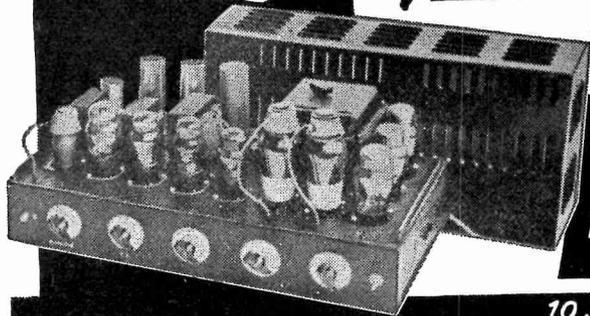
Service Commercial : **70, Rue de l'Aqueduc, PARIS-10<sup>e</sup>**

NORD 05-09 et 15-64

NOTICE P. 25  
 SUR SIMPLE DEMANDE

PUBL. ROPY

# Le Spécialiste de l'Ampli



Modèles 8 w, 12 w, 24 w et 40 w

SUR DEMANDE

LES MÊMES DANS COFFRET

AVEC TOURNE-DISQUE

LA TECHNIQUE  
LA QUALITÉ  
LA SÉCURITÉ

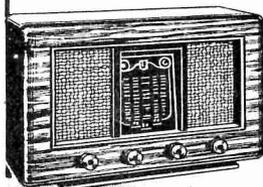
## VINTIMILLETSF

**F. MERLAUD**  
25 Années  
d'expérience

10, PLACE ADOLPHE MAX - PARIS - IX - TRI. 80 07

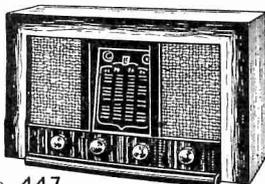
**JAMAIS** une vente ratée  
si vous avez en **RAYON**

LES POSTES  
**RADIO-L.G.**

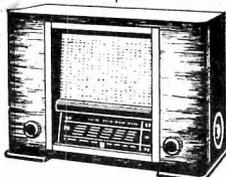


Modèle 547  
6 lampes ALT

*Le poste  
du technicien  
fait pour  
le musicien*



Modèle 447  
6 lampes ALT



Modèle 347  
5 lampes T.C.



**ÉTABLISSEMENTS RADIO-L.G.**  
48, RUE DE MALTE PARIS (XI<sup>e</sup>)  
TÉL.: OBERKAMPF 13-32

CATALOGUE SUR DEMANDE

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 718

*Centraliser  
vos achats chez*

**REGENT  
RADIO**

FONDÉE EN 1934

CONDENSATEURS • POTENTIOMÈTRES •  
RÉSISTANCES • BOBINAGES • MOTEURS  
ET BRAS DE P.U. • AMPLIS • MICROS  
ET TOUTES AUTRES PIÈCES DÉTACHÉES T.S.F.

Agent exclusif des  
CADRANS ET CONDENSATEURS VARIABLES  
"LUGDUVOX"  
pour la région parisienne

32 Av. GAMBETTA - PARIS XX Tel. Roq 65.82

COMPAGNIE GÉNÉRALE  
D'INSTALLATIONS RADIO - ÉLECTRIQUES

**"LESCO"**

MAISON FONDÉE EN 1928  
24, RUE DU TERRAGE, PARIS-10<sup>e</sup> - Tél. : NORD 35-76

COMBINÉ TÉLÉVISION • POSTE TÉLÉVISION  
POSTES 11, 8 ET 6 LAMPES LUXE  
5 LAMPES ALTERNATIF BOITE MÉTALLIQUE

**QUALITÉ ET GARANTIE**  
REVENDEURS CONSULTEZ-NOUS

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 540

**MATÉRIEL RADIOPHONIQUE  
PARISIEN**

S.A.R.L. CAPITAL 500.000 FR.  
178, RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, PARIS-10<sup>e</sup>  
Gare du Nord - Gare de l'Est

**TOUT LE MATÉRIEL  
POUR  
LA RADIO**

GROS DEMI-GROS  
NOTRE DEVISE : Contenter le client pour le conserver

PUBL. RAPPY



LA MARQUE  
DE QUALITÉ

PRÉSENTE EN FONCTIONNEMENT

9, Cité Canrobert, PARIS-XV°  
(Métro: Cambronne - Autobus 49)

- **GÉNÉRATEURS H.F. 100 D**  
(100 Kcy à 30 Mcy - Précision 0,5 %)
- **PONTS DE MESURES 310 B**  
(0,03  $\Omega$  à 50 M $\Omega$  - 5 pF à 50  $\mu$ F avec angle de perte et sous tension d'isolement. Inductances de 20 mH à 100 H.)
- **SELMÈTRES 500 C**  
mesurent avec grande facilité et précision toute inductance comprise entre 0  $\mu$ H et 10.000  $\mu$ H en 5 gammes.
- **OSCILLOSCOPES 700 DN**  
balayage de 10 à 300.000 périodes. Amplificateur à large bande passante (20 périodes à 1 Mcy) corrigé pour les signaux rectangulaires.

Tél. : SUF. 21-52 PUBL. RAPY

## SONNECLAIR-RADIO

vous invite à venir admirer son

### SÉLECTION 47

à la FOIRE DE PARIS (Grand Palais), Stand 524

Ets HANNECART & DANNAY

7, PASSAGE TURQUETIL - PARIS-XI°

(Métro: Nation)

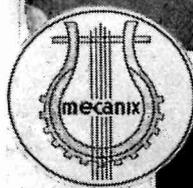
Tél. : ROQ 29-21 (2 lignes)

PUBL. RAPY

*Le Changeur  
de disques Français  
de classe Internationale*

PICK-UP  
MOTEURS

COFFRETS  
ET VALISES  
TOURNE DISQUES



CONSTRUCTIONS ÉLECTRO-MÉCANIQUES

**mecanix**

19, RUE MALTE BRUN - PARIS - ROQ 52-50

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 593

## OFFICE INDUSTRIEL RADIO-ÉLECTRIQUE DE LYON

TOUTE LA PIÈCE DÉTACHÉE RADIO  
VENTE EXCLUSIVE EN GROS

56, Rue Franklin LYON-II° (Rhône) - Tél. : F 11-87

O.I.P.

## QUALITÉ... QUAND MÊME !

Les qualités qui, depuis 1926, ont fait la réputation des

## POSTES LARRIEU

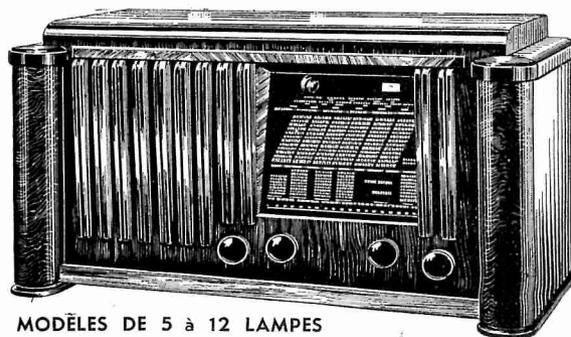
se retrouvent dans nos nouvelles fabrications améliorées des  
derniers perfectionnements

ÉBÉNISTERIE BOIS OU BAKÉLITE

ÉTABLISSEMENTS LARRIEU  
67, rue des Périchaux, PARIS-15° - Tél. : VAU. 51-89

FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 557

PUBL. RAPY



MODÈLES DE 5 à 12 LAMPES



MICROPHONES  
INTERPHONES  
RÉCEPTEURS

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

**SOCIÉTÉ "LA MODULATION"**

SIÈGE SOCIAL : 43, RUE DU ROCHER — PARIS-8<sup>e</sup> — LAB. 09-64  
USINE : 10, PASSAGE CHARLES-ALBERT — PARIS-18<sup>e</sup> — MAR. 51-56

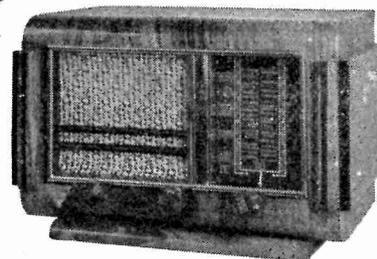
LE PLUS GRAND CHOIX  
LA MEILLEURE QUALITÉ  
DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR T.S.F.

**REODEL-RADIO**

35, RUE PASCAL, PARIS-13<sup>e</sup> — Tél.: GOB. 30-03

PUBL. RAPY

*La marque qui perçe...*



Type 532 C, Portatif 5 I. AM. T.C. 3 gammes



AMPLIS  
CINÉMA  
PICK-UP

TOUS  
POSTES  
RÉCEPTEURS

**RADIO J.L.**  
74 RUE CAMBRONE, PARIS  
TEL. SUF 78-24

FOIRE DE PARIS — GRAND PALAIS — STAND 708

Ne cherchez plus !

Les **SPÉCIALISTES** de l'**ÉBÉNISTERIE**

● **Electric-MABEL-Radio** ●

5, RUE MAYRAN — PARIS-9<sup>e</sup> — Tél.: TRU. 64-05

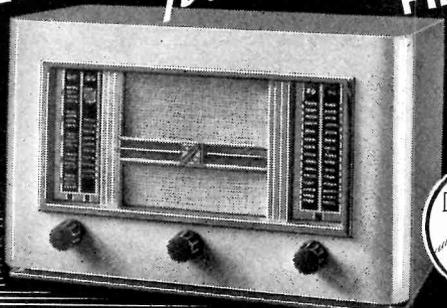
...vous offrent un grand choix, au meilleur prix, d'**Ébénisteries**, et tout le matériel indispensable au constructeur et au dépanneur : Grilles, Chassis, C.V., Condensateurs, Cordons, Résistances, etc... etc...

LISTE DE PRIX ENVOYÉE FRANCO SUR DEMANDE

EXPÉDITION IMMÉDIATE CONTRE MANDAT A LA COMMANDE

PUBL. RAPY

**TECHNIQUE** présentation **PRIX**



**"DC.74-C"**

Noyer verni ou LAQUÉ IVOIRE  
Super tous courants Toutes Ondes Lampes Eur<sup>os</sup>  
DEUX CADRANS Éclairage direct 24v. 3W.  
H.P. Aimant Permanent filtrage 100+50 µF  
Dimen.: L.350 H.201 P.165 Poids 3kgs 750  
Valise 1 Kg. (facultative)

UNE GAMME COMPLÈTE dont UN MODÈLE SPÉCIAL POUR RÉCEPTION CHALUTIERS  
AGENTS QUALIFIÉS DEMANDÉS

**SOCRADEL**

10, RUE PERGOLÈSE, PARIS, 10<sup>e</sup>, PASSY 75-22 (lignes gr)



PUBL. RAPY

FOIRE DE PARIS — GRAND PALAIS — STAND 553

**RADIO L.L.** présente

Le **MINIAVOX 47**  
POSTE MINIATURE DE  
TRÈS GRANDE CLASSE  
SUPER 5 LAMPES. TOUS  
COURANTS. TOUTES  
ONDES.  
Précision  
électronique | COURANT 1947

Le **SYNCHROVOX 646 A**  
RÉCEPTEUR DE HAUTE QUALITÉ  
SUPER 6 LAMPES ALTERNATIF  
TOUTES ONDES.

Le **SYNCHROVOX 647 A**  
**LUXE**  
LUXUEUX RÉCEPTEUR DE  
GRANDE CLASSE - SUPER  
6 LAMPES. 16 A 2000 M.  
ALTERNATIF.

**RADIO-L.L.**  
INVENTEUR DU SUPERHÉTÉRODYNE  
Distribution générale et Réparations: S.A.E.D.R.A. 5, Rue du Cirque - PARIS 8<sup>e</sup> Ely 14-30 & 31

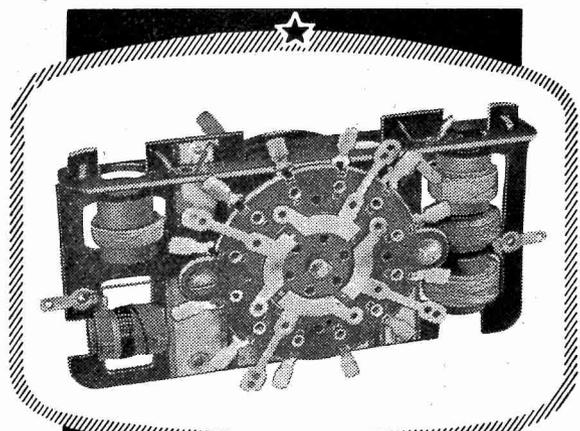
PUBL. ROPY  
**FOIRE DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 518**

**LE POSTE AGREABLE**

**GMR**

Une fabrication de qualité  
par une très vieille marque  
dans une grande usine

**G.M.R.** 223, R<sup>te</sup> DE CHATILLON  
MONTROUGE (Seine)  
Tél: ALÉSIA 51-10 (3 lignes)



**"BLOC CASTOR"**  
Bloc 3 gammes  
à 6 circuits réglables  
position pick-up

*Société*  
**OMEGA**

15 rue de Milan, Paris-9<sup>e</sup> - Tri 17-60  
11-13 rue Songieu, Villeurbanne - VII 89-90

**VIMAX**

accessoires Radio  
TOUT L'APPAREILLAGE  
ÉLECTRIQUE  
VENTE EXCLUSIVE EN GROS

**ÉTS VIMAX**  
25, Rue de Trévisse - PARIS-9<sup>e</sup> - PRO. 44-39

**"ALFONIA"**  
LE SYMBOLE DE LA QUALITÉ DEPUIS 20 ANS  
Spécialiste du **POSTE BATTERIE**  
"SUPER GRAND LUXE"  
SON PORTATIF "ignorant la panne"

**BALOGH**, CONSTRUCTEUR  
26, Rue du Ponceau, CHATILLON-SOUS-BAGNEUX  
(Seine)  
OFF. INTER. PUBL.

# OCEANIC

*vous présente...*

SA GAMME DE  
RÉCEPTEURS  
DE GRANDE  
CLASSE  
4,5 et 6 lampes



Catalogue  
sur  
demande

PUBL. RAPHY

CONSTRUCTIONS RADIO-ÉLECTRIQUES  
**OCEANIC** • 6, RUE GÎT-LE-CŒUR  
PARIS 6<sup>e</sup>. Tél: 0DÉ. 02-88

FOIRÉ DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 583 A



LE SOIN

**RADIO 38**

Le poste de l'élite

APPORTÉ À LA  
CONSTRUCTION  
DE SES RÉCEPTEURS  
6.7 & 8 LAMPES  
EST LA  
GARANTIE DU  
SUCCÈS DE SES  
REVENDEURS



40 Rue Denfert - Rochereau  
PARIS 5<sup>e</sup> TEL. 608. 32.63

VENTE EXCLUSIVE AUX REVENDEURS

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE ET CONDITIONS

Un petit poste   
de haut luxe...



...LE RENDEMENT  
D'UN GROS RÉCEPTEUR  
tant au point de vue sensibilité que musicalité

**G.T. RADIO** 17, av. de Paris, VINCENNES  
DAU. 19-51

FOIRÉ DE PARIS - GRAND PALAIS - STAND 531

Notre type AL 6

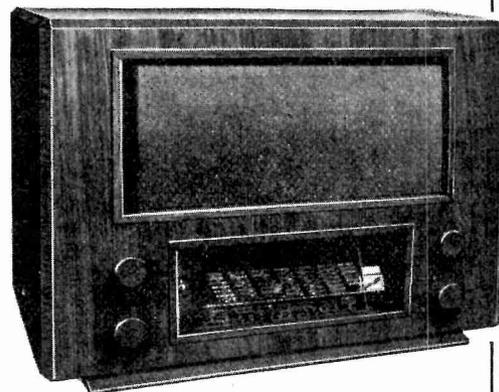
Autres  
modèles

- Poste à 6 lampes • Très belle présentation
- Réglage gyroscopique du cadran
- Musicalité parfaite par c.-réaction compensée

disponibles :

TYPE A 448  
4 lampes, Super  
alt.

TYPE T 548  
4 lampes + Régul.  
TC.



PRIX TRÈS INTÉRESSANTS

DOCUMENTATION GÉNÉRALE  
SUR DEMANDE



**COMPTOIR "FELRUD"**  
42, RUE DE PARADIS - PARIS 10<sup>e</sup>

TÉL. : PRO. 43-78

**Des condensateurs qui tiennent!**

AU PAPIER  
AU MICA  
pour

**RADIO  
AMPLIS  
TÉLÉVISION**

CONDENSATEUR  
Papier, Mica  
Cap.: 8 Mf.  
TENSIONS  
Service: 500 v.  
Essai: 2.000 v.  
Type: L.008  
MADE IN FRANCE

**Σ  
SIGMA**

CATALOGUE SUR DEMANDE PUBL. ROPY

**SIGMA-JACOB**  
17, RUE MARTEL · PARIS 10<sup>e</sup> · Tél: PRO. 78-38

**Matériel professionnel**

PUBL. ROPY

**TUBES  
CATHODIQUES  
VOYANTS LUMINEUX  
CONDENSATEURS  
JACKS & FICHES**

**Σ  
SIGMA**

CATALOGUE SUR DEMANDE

**SIGMA-JACOB S.A**  
58, Faubourg POISSONNIÈRE · PARIS (10<sup>e</sup>) · PRO. 82-42

*Nouvelle  
adresse:*

58, rue du Fg. Poissonnière  
PARIS X<sup>e</sup>

Téléphone :  
PROVENCE 82-42

**Matériel de sonorisation**

PUBL. ROPY

**MICROPHONES  
HAUT-PARLEURS  
AMPLIFICATEURS  
FICHES ET  
ACCESSOIRES**

**Σ  
SIGMA**

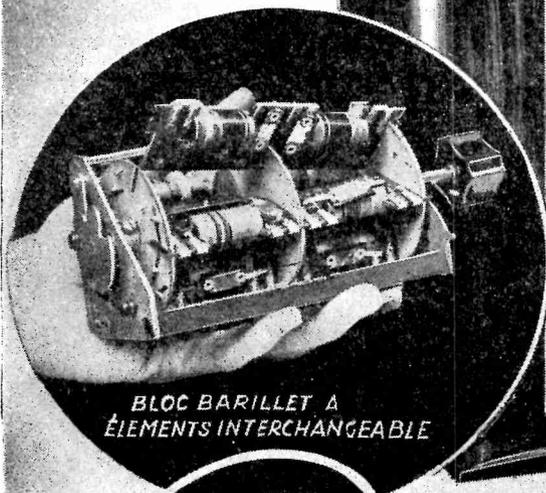
**SIGMA-JACOB**  
17, RUE MARTEL · PARIS 10<sup>e</sup> · Tél: PRO. 78-38

Depuis  
1922  
Ses récepteurs de Luxe  
Tendent vers la Perfection

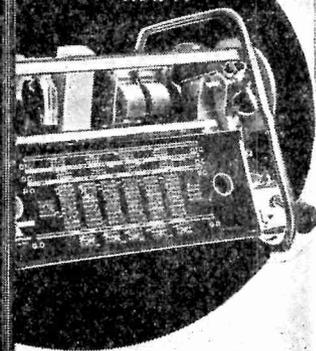
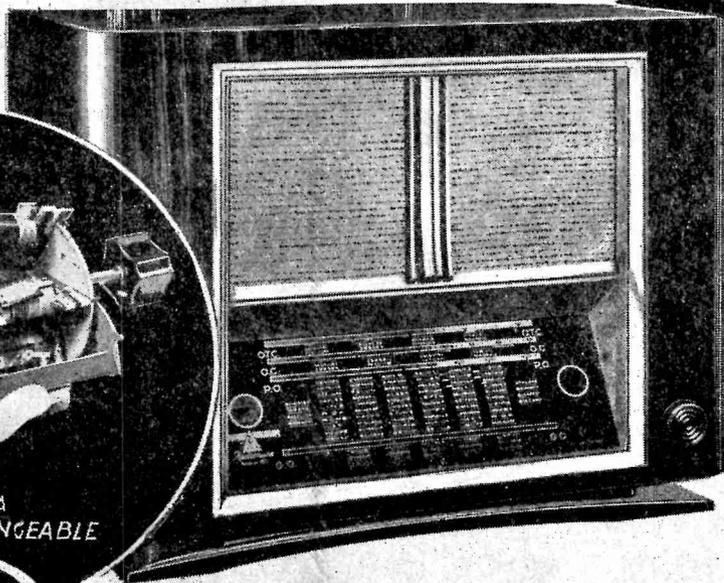


1947

NOUVEAU CHASSIS  
TYPE 454. APR



BLOC BARILLET A  
ÉLÉMENTS INTERCHANGEABLE



**Radiomuse**

MANUFACTURE FRANÇAISE D'APPAREILS DE RADIOPHONIE  
S.A.R.L AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRF  
18, RUE DE SAISSET (MONTROUGE) SEINE TEL: ALÉ-28-57

